

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
18/10/2019	18/10/2019	2019-0358
1. Intitulé du projet		
Construction de 47 Logements Locatifs Sociaux + 1 LCR - MAISON ROUGE		
2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)		
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA MARTINIQUE (S.I.MAR)	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Monsieur Alain MOUNOUCY - Directeur Général	
RCS / SIRET	3 0 3 1 8 8 5 2 8 0 0 0 1 0	Forme juridique Société Anonyme d'Économie Mixte
Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1		
3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet		
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))	
n° 47 A	Défrichements soumis à l'autorisation au titre de l'article L 341-3 du code forestier, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 ha.	
n° 39	Travaux, constructions et opérations d'aménagement constitués ou en création qui couvre un terrain d'assiette d'une superficie supérieur ou égale à 5 ha et inférieure à 10ha et dont la surface de plancher créée est inférieure à 40.000 m ² .	
4. Caractéristiques générales du projet		
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire		
4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition		
<p>* CONSTRUCTION D'UNE RESIDENCE DE 47 LLS + 1 LCR :</p> <p>Bâtiment 1 : 8 F2 de 43,36 m² + 15 F2b de 46,71 m²</p> <p>Bâtiment 2 : 8 F2 de 43,20 m² + 16 F3 de 63,52 m²</p> <p>1 local commun résidentiel de 56,27 m²</p> <p>48 Places de stationnement dont 4 PMR</p>		

4.2 Objectifs du projet

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Dans sa phase de réalisation le projet est décomposé en six grands axe :

- Défrichage partiel de la parcelle dans les limites du projet (voir plan joint)
- Travaux de terrassement et d'évacuation des excédents
- Construction de soutènements et renforcement des parois
- Travaux de construction en béton
- Travaux de second Œuvre et finition
- Travaux de raccordement des réseaux eaux usées et eaux pluviales aux réseau public existant sans nécessite d'extension.
- Travaux de raccordement Electrique et téléphonique au réseau existant

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

* LOCATION DE LOGEMENTS SOCIAUX

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis de construire
- Permis d'aménager
- Autorisation loi sur l'eau
- Autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
* Parcelle cadastrée R 68 superficie totale	1ha 27a 00 ca
* Surface totale à défricher	1ha 27a 00 ca
* Pour les 47 logement Maison Rouge : 1 Bâtiment - L = 29,15 x l = 26,50 / R+4	1680,99 m ²
: 1 Bâtiment - L = 27,90 x l = 27,50 / R-2 / R+2	1925,29 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Quartier Maison Rouge
Commune du MARIN

- Parcelle Cadastree R 68

- Superficie de 12 700 m²

Coordonnées géographiques¹

Long. 6° 0' 86' 26" 140 Lat. 14° 47' 09" 05N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 6° 0' 86' 27" 00 Lat. 14° 47' 16" 58N

Point d'arrivée :

Long. 6° 0' 86' 19" 00 Lat. 14° 47' 04" 71N

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet situé en dehors du domaine public maritime (DPM), de la bande des 50 pas Géométriques, ainsi qu'en dehors d'un espace remarquable du littoral tel que défini au titre de l'article L 146-6 du code de l'urbanisme.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune du MARIN
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après le PPRN de la Martinique. Le niveau d'aléa de mouvement de terrain moyen à faible Le risque d'inondation est faible
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les produits de débardage ainsi que les déchets verts seront enlevés et traités en décharge contrôlée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'implantation du projet ainsi que l'emprise de la zone promise au défrichement prendront en compte le zonage du Plan de Prévention des Risques Naturels de 2013. Une visite de terrain, en présence des services concernés (D.A.A.F, O.N.F et service urbanisme de la ville) permettra de confirmer ou d'amender l'emprise proposée dont la cartographie sera annexée à l'éventuel arrêté d'autorisation de défrichement et sous réserve de leur accord préalable.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne présente aucun risque sanitaire, il est raccordé au réseau public d'eaux usées, il en est de même des réseaux EP ils seront raccordés sur l'existant vers la ravine.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans le respect de la réglementation
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Dans le respect de la réglementation

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans le respect de la réglementation
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans le respect de la réglementation
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans le respect de la réglementation
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans le respect de la réglementation
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Notre projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale car les seuls rejets occasionnés (eaux pluviales et eaux usées) sont collectés et raccordés aux réseaux existants.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- PPRN - Autorisation de défrichement du 9 avril 2014 (échue)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Signature



n° d'affaire

17-17

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE
MARTINIQUE
VILLE DU MARIN

Maître d'ouvrage

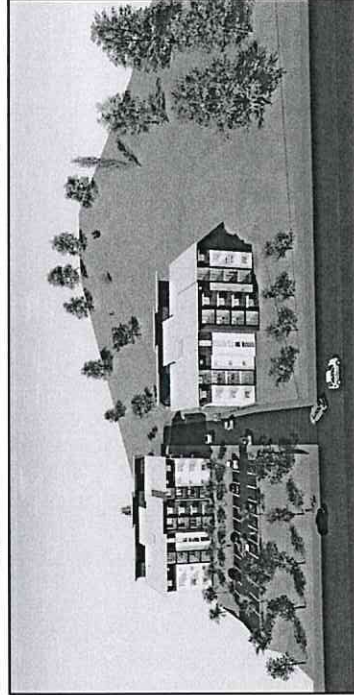


Indice

01

PROJET DE CONSTRUCTION
D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER "MAISON
ROUGE"
Quartier Mondésir
Parcelle R 68

PERMIS DE
CONSTRUIRE



Fait le

Mai 2019

Conception

G.GH & V.V

Dessiné par

G.GH

- PC 1: SITUATION
- PC 2a: PLAN MASSE- ALIGNEMENT
- PC 2b: PLAN MASSE
- PC 2c: PLAN MASSE- zoom 1
- PC 2d: PLAN MASSE- zoom 2
- PC 3a: COUPES LONGITUDINALES A & B
- PC 3b: COUPE A- zoom
- PC 3c: COUPE B- zoom

- PC 4: NOTICE
- PC 5a: FAÇADES BÂTIMENT 01
- PC 5b: FAÇADES BÂTIMENT 02
- PC 5c: PLAN DE TOITURE
- PC 6: PERSPECTIVES INTÉGRATION
- PC 7 & PC 8: VUE DE PRÈS ET VUE DE LOIN

Maîtrise d'oeuvre

CONCEPT eurl

ZAC La Laugier,
Immeuble Z'Épiss. 3
97 215 Rivière Salée
Tel: 0696 25 06 49

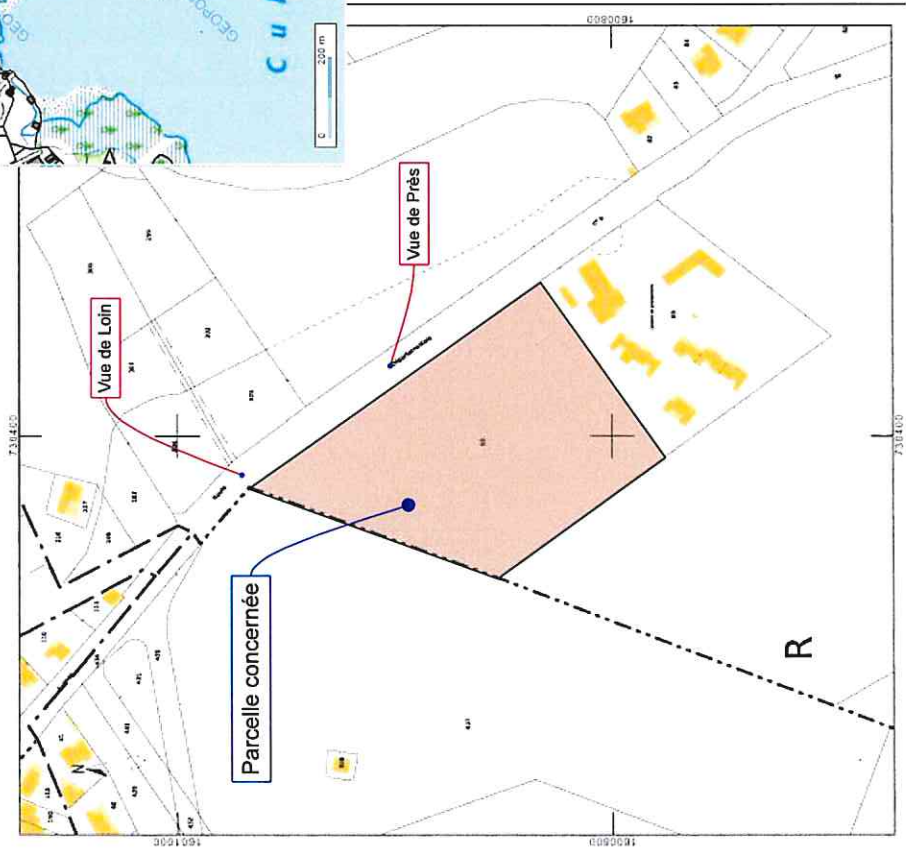
E-mail: concept5@wanadoo.fr
victor.vermignon@wanadoo.fr

IB CONSULT

IBCONSULT

Carrière Emout
POINTE DES NEGRES
97200 Fort-de-France
Tel : 05 96 61 44 44

Mail : ibconsult@ibc972.fr



COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE Ville du Marin	MAITRE D'OUVRAGE 	MAITRE D'OEUVRE 	PERMIS DE CONSTRUIRE ENSEMBLE IMMOBILIER MAISON ROUGE 47 LLS + 1 LCR	SITUATION	
				PC 01	Echelle: 1/12 500 - 1/2 500
				27 / 05 / 2019	



COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE
MARTINIQUE
Ville du Marin

MAITRE D'OUVRAGE
SIMAR

MAITRE D'OEUVRE



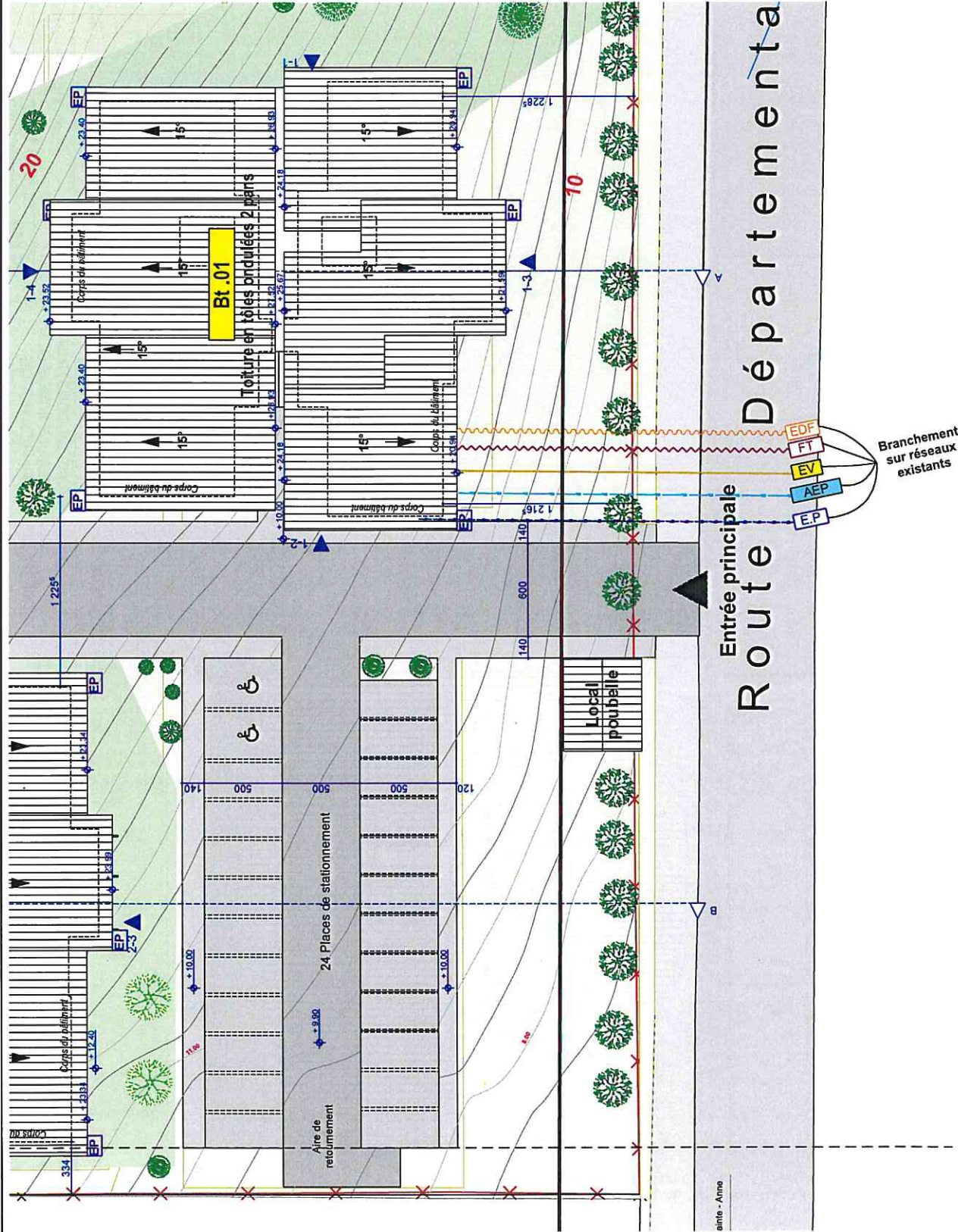
PERMIS DE CONSTRUIRE
ENSEMBLE IMMOBILIER
MAISON ROUGE
47 LLS + 1 LCR

PLAN MASSE- ALIGNEMENT

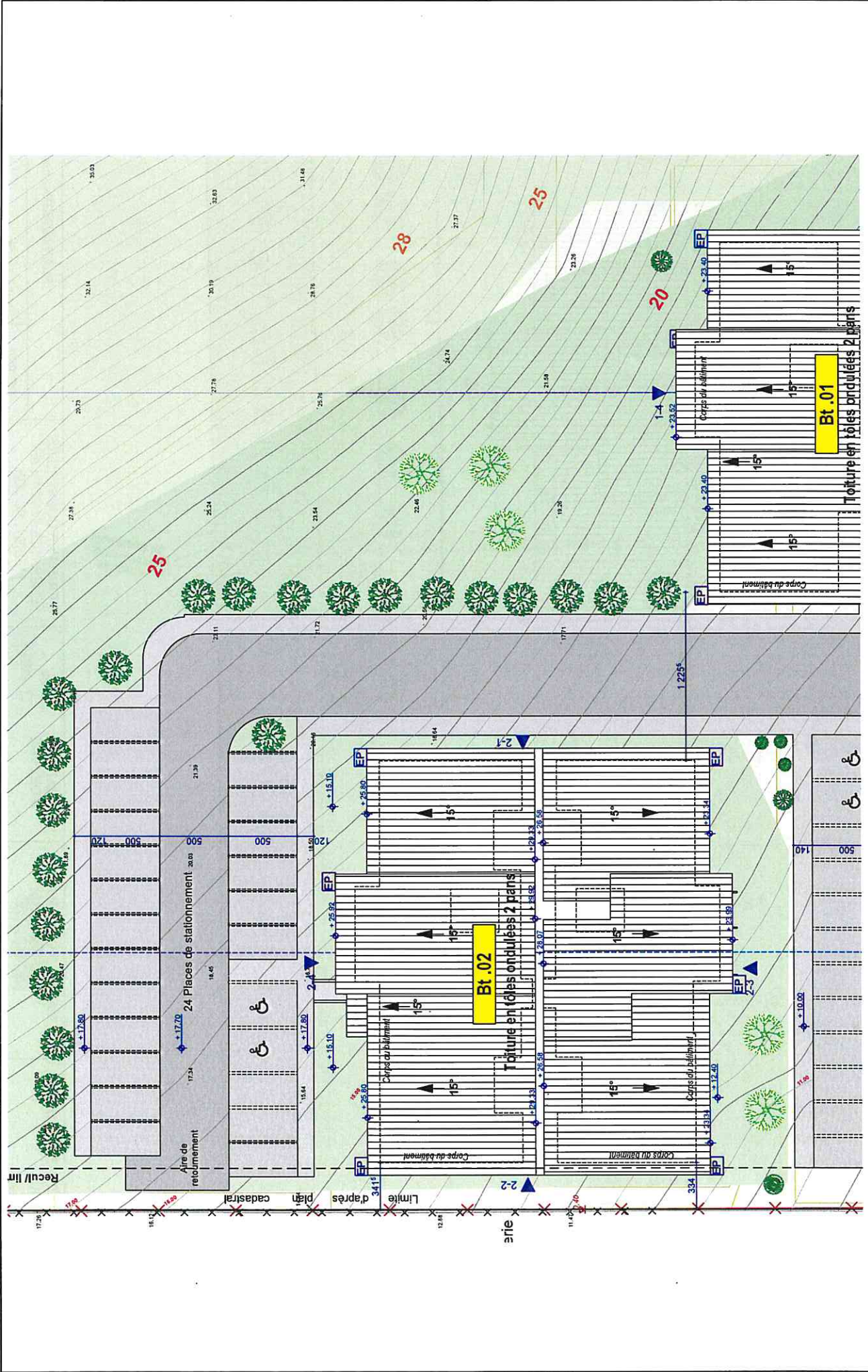
PC 02a

Echelle: 1:750

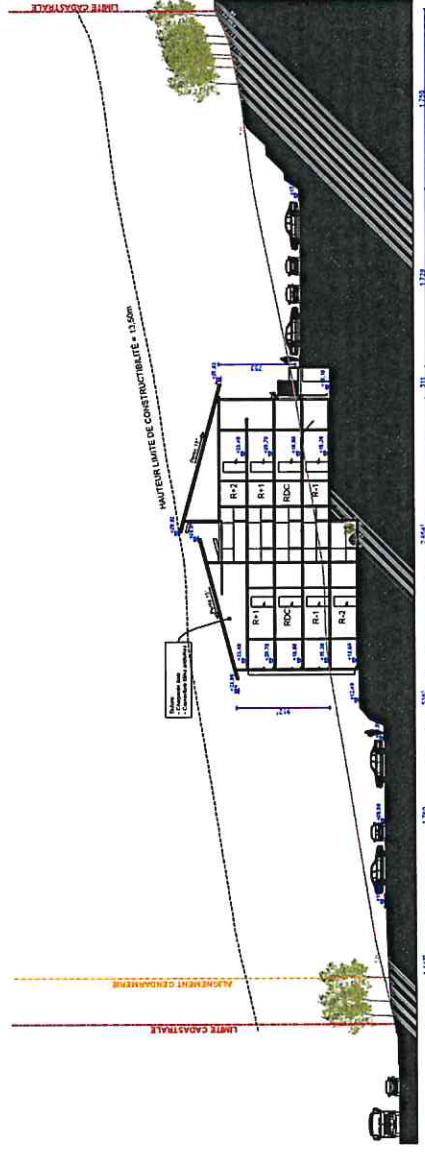
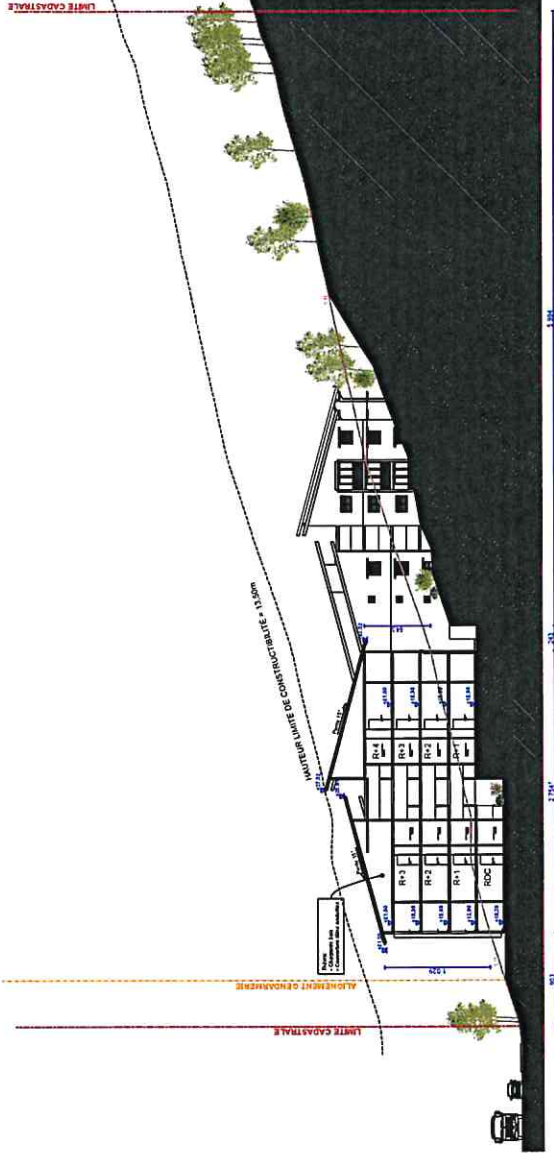
27 / 05 /2019



COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE Ville du Marin	MAITRE D'OUVRAGE SIMAR	MAITRE D'OEUVRE Concept	PERMIS DE CONSTRUIRE ENSEMBLE IMMOBILIER MAISON ROUGE 47 LLS + 1 LCR	PLAN MASSE- zoom 1	27 / 05 /2019
				PC 02c	



COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE Ville du Marin	MAITRE D'OUVRAGE 	MAITRE D'OEUVRE 	PERMIS DE CONSTRUIRE ENSEMBLE IMMOBILIER MAISON ROUGE 47 LLS + 1 LCR	PC 02d	Echelle: 1:250	27 / 05 / 2019
				PLAN MASSE - zoom 2		



COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE
MARTINIQUE
Ville du Marin



MAITRE D'OUVRAGE



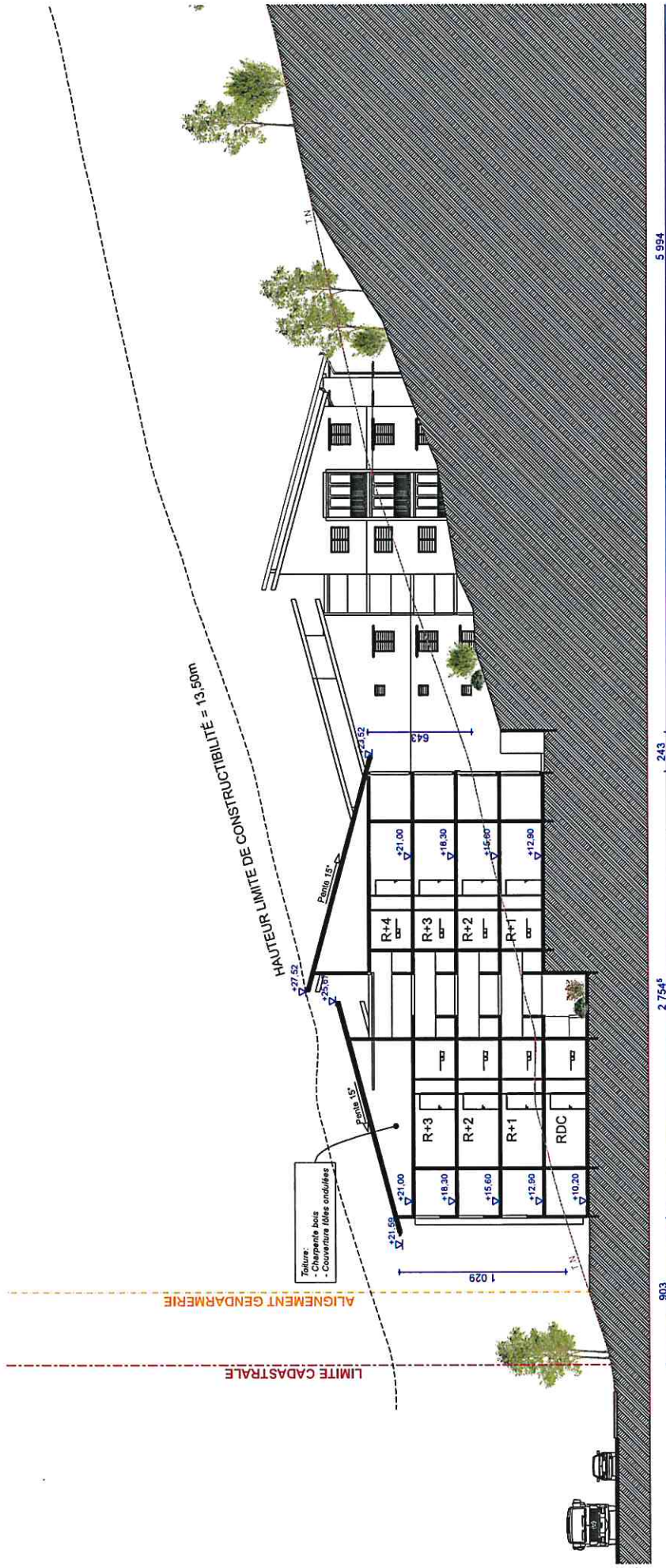
PERMIS DE CONSTRUIRE
ENSEMBLE IMMOBILIER
MAISON ROUGE
47 LLS + 1 LCR

COUPES LONGITUDINALES A & B

PC 03a

Echelle: 1:500

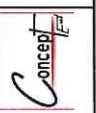
27 / 05 / 2019



COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE
MARTINIQUE
Ville du Marin

MAITRE D'OUVRAGE
SIMAR

MAITRE D'OEUVRE
Concept



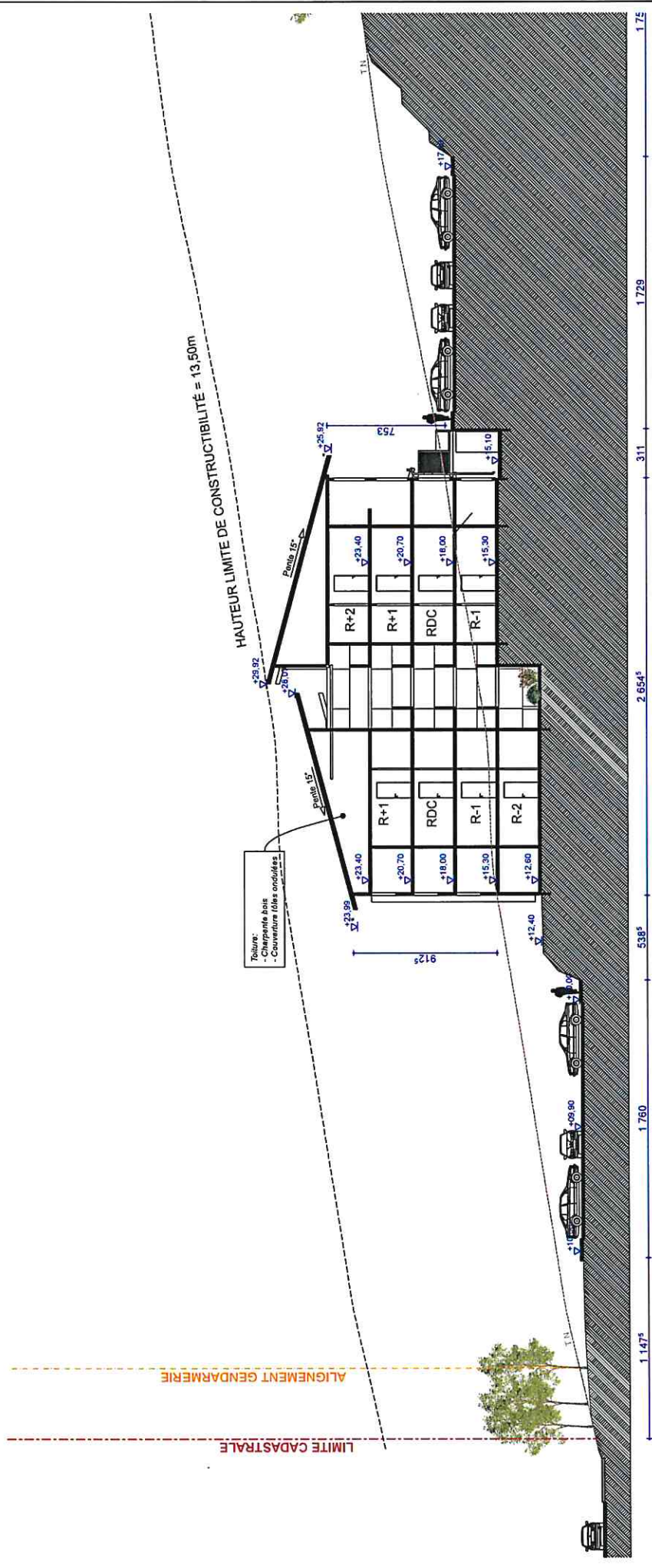
PERMIS DE CONSTRUIRE
ENSEMBLE IMMOBILIER
MAISON ROUGE
47 LLS + 1 LCR

PC 03b

Echelle: 1:250

COUPE A- ZOOM

27 / 05 / 2019



COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE Ville du Marin	MAITRE D'OUVRAGE 	MAITRE D'OEUVRE 	PERMIS DE CONSTRUIRE ENSEMBLE IMMOBILIER MAISON ROUGE 47 LLS + 1 LCR		COUPE B- ZOOM	
			PC 03c	Echelle:1:250	27 / 05 /2019	

DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT

L'opération se situe le long de la RD9, au quartier Mondésir- « Maison Rouge », dans la ville du Marin. La parcelle est cadastrée sous le N°68 , en section « R » pour une surface de 12 750m².

La végétation sur la parcelle est constituée principalement de ronces et d'épineux. Le terrain présente une pente moyenne à forte dans le sens ouest est.

PRESENTATION DU PROJET

L'opération consiste en la réalisation d'un ensemble immobilier de 47 logements LLS + 1 LCR répartis en deux bâtiments; un de type résidence senior (bâtiment 01) et l'autre de type PLS (bâtiment 02).

Un parking extérieur de 48 places (dont 4 pour PMR) est aménagé en deux zones correspondant aux accès des bâtiments.

La répartition et nombre de logements :

-BÂTIMENT 01: RÉSIDENCE SÉNIOR, dont 23 T2 et 1 LCR.

- BÂTIMENT 02: Logement PLS, dont 8 T2 et 16 T3 soit 24 logements au total.

L'ensemble de l'opération est de 47 logements dont 31 T2, 16 T3 et 1 LCR.

Les bâtiments sont orientés dans le respect des courbes de niveau. Ils sont implantés dans la partie basse pour le bâtiment 01, le long de la RD9 et dans la partie haute pour le bâtiment 02.

La volumétrie des constructions est simple : 5 niveaux répartis en RDC+4 et R-2+2.

Les hauteurs maximales respectives des bâtiments seront:

- Bt 01: 27,52 m

- Bt 02: 29,92 m

Tous les niveaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite par un ascenseur.

Tous les talus seront traités avec des pentes de stabilité naturelle en fonction de la nature du sol, et plantés afin de les consolider.

Des jardins paysagers seront implantés entre les blocs.

La structure des bâtiments est en béton, les menuiseries et garde-corps, en alu laqué ou naturel. La toiture est à deux pans (15°), en tôle ondulée de couleur pastel.

Il est prévu l'aménagement de jardins paysagers entre les bâtiments.

L'architecture se veut traditionnelle avec des touches de modernité dans les éléments de modénature. Les couleurs sont sobres avec quelques marquages de couleurs plus vives pour rythmer l'ensemble.

Les différents branchements et alimentations se feront sur les réseaux publics existants respectifs (AEP, EDF, TEL, EV).

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE
MARTINIQUE
Ville du Marin

MAITRE D'OUVRAGE


MAITRE
D'OEUVRE

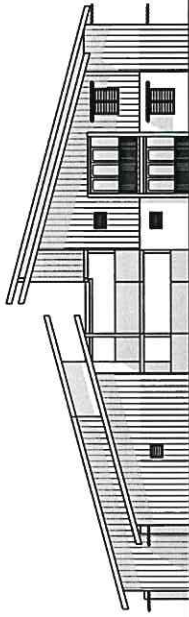


PERMIS DE CONSTRUIRE
ENSEMBLE IMMOBILIER
MAISON ROUGE
47 LLS + 1 LCR

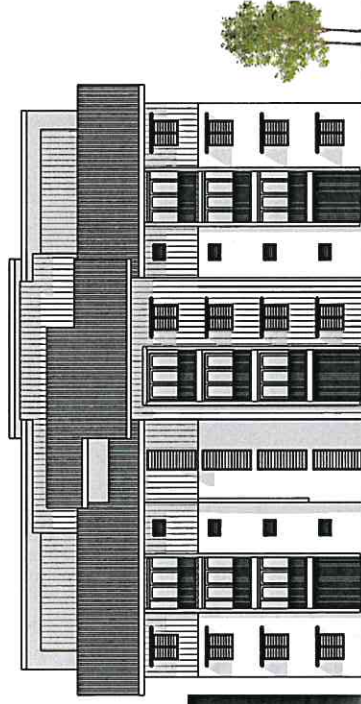
NOTICE

PC 04
Echelle:

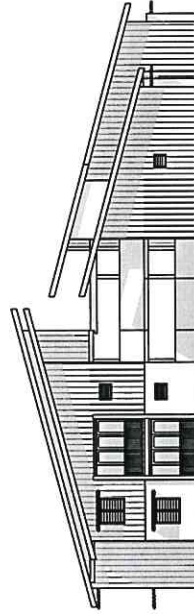
27 / 05 /2019



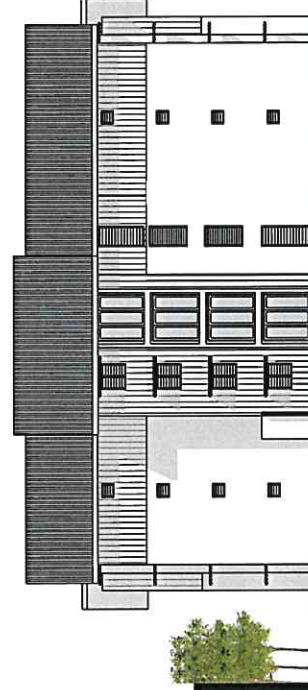
Façade Nord



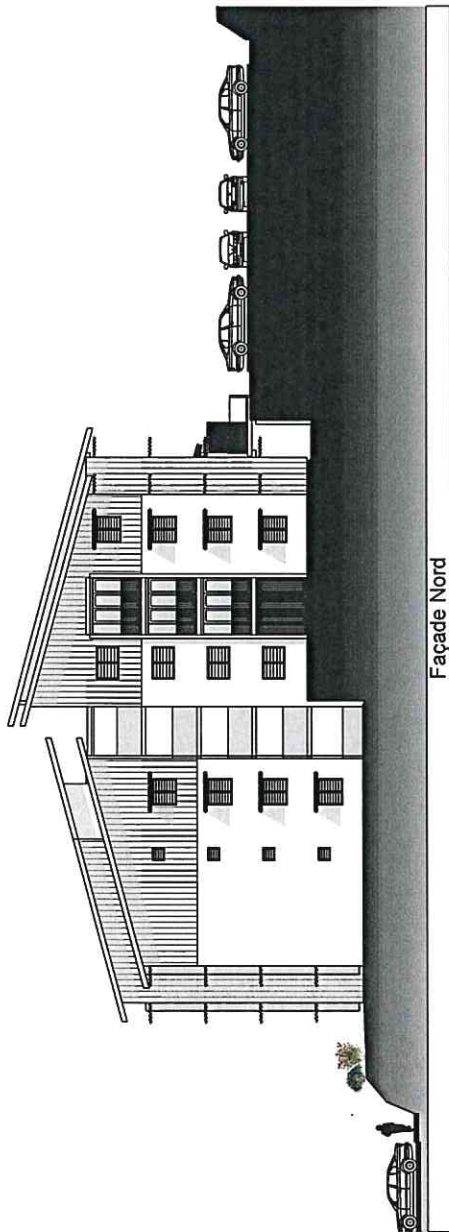
Façade Est



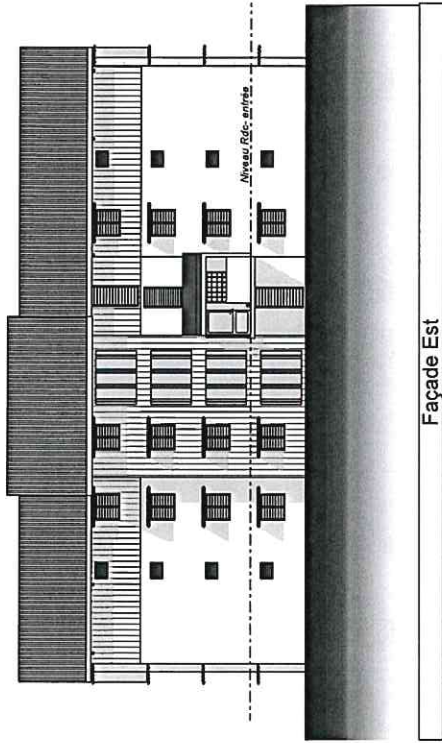
Façade Sud



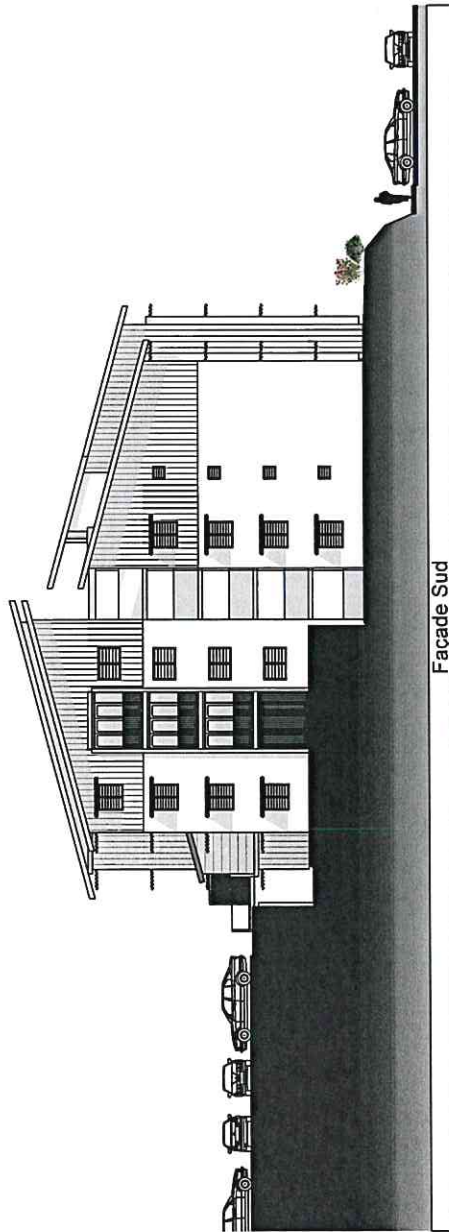
Façade Ouest



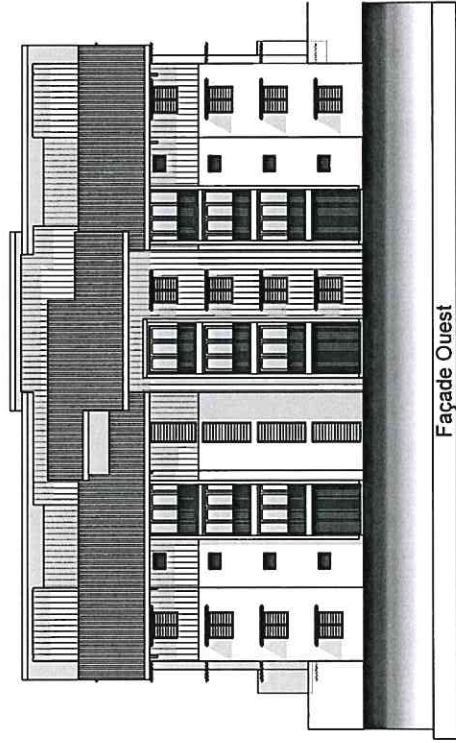
Façade Nord



Façade Est



Façade Sud



Façade Ouest

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE
MARTINIQUE

Ville du Marin

MAITRE D'OUVRAGE



MAITRE
D'OEUVRE



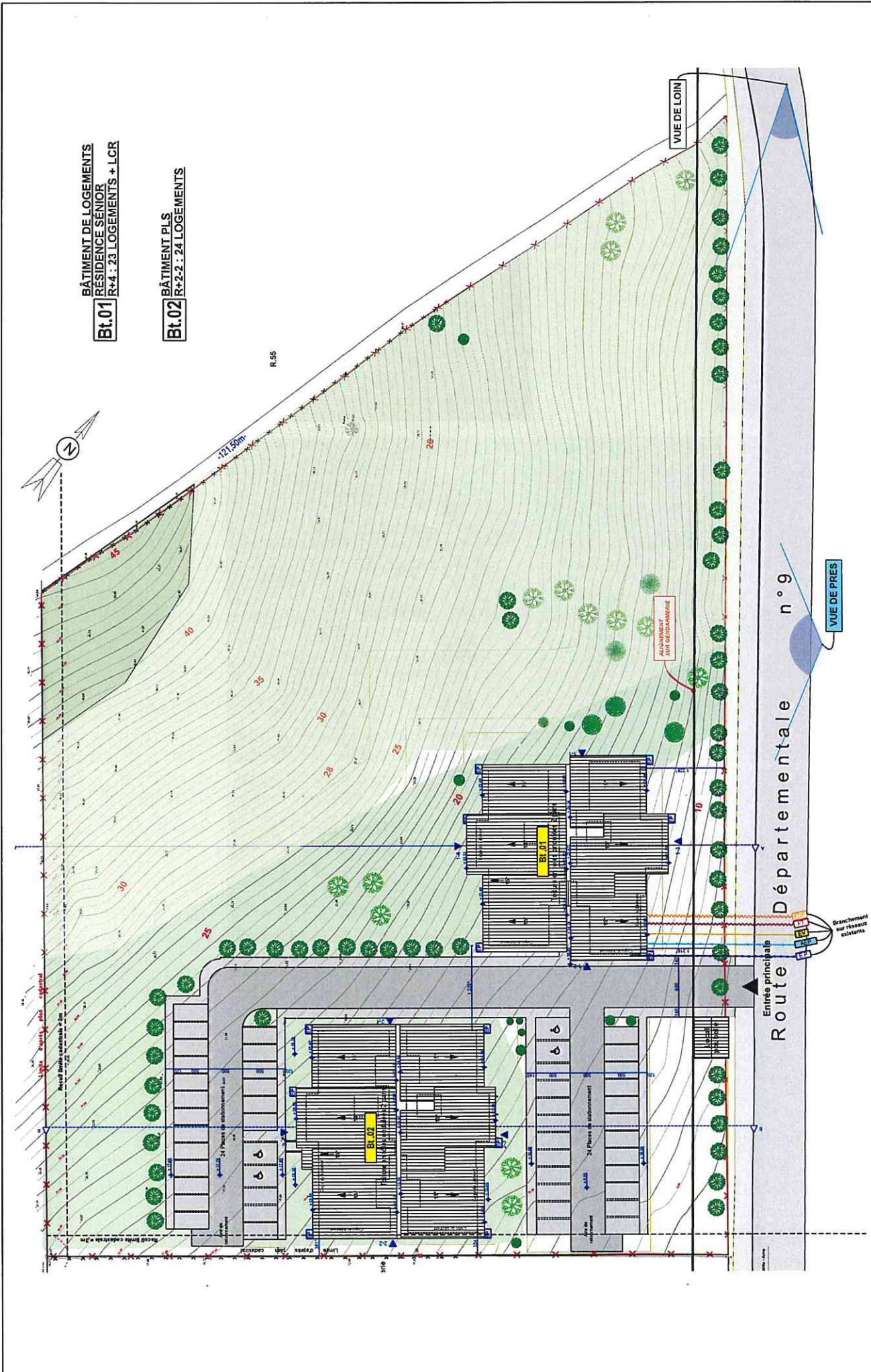
PERMIS DE CONSTRUIRE
ENSEMBLE IMMOBILIER
MAISON ROUGE
47 LLS + 1 LCR

PC 05b

Echelle: 1:250

FAÇADES BÂTIMENT 02

27 / 05 / 2019



BÂTIMENT DE LOGEMENTS
Bt.01 | **RÉSIDENCE SENIOR**
 R+4 : 23 LOGEMENTS + LCR

Bt.02 | **BÂTIMENT PLS**
 R+2-2 : 24 LOGEMENTS

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE Ville du Marin	MAITRE D'OUVRAGE SIMAR	MAITRE D'OEUVRE Concept CF	PERMIS DE CONSTRUIRE ENSEMBLE IMMOBILIER MAISON ROUGE 47 LLS + 1 LCR	PC 05c	PLAN DE TOITURE
				Echelle:1:500	27 / 05 / 2019



COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE
MARTINIQUE

Ville du Marin

MAITRE D'OUVRAGE
SIMAR

MAITRE
D'OEUVRE



PERMIS DE CONSTRUIRE
ENSEMBLE IMMOBILIER
MAISON ROUGE
47 LLS + 1 LCR

PERSPECTIVES INTÉGRATION

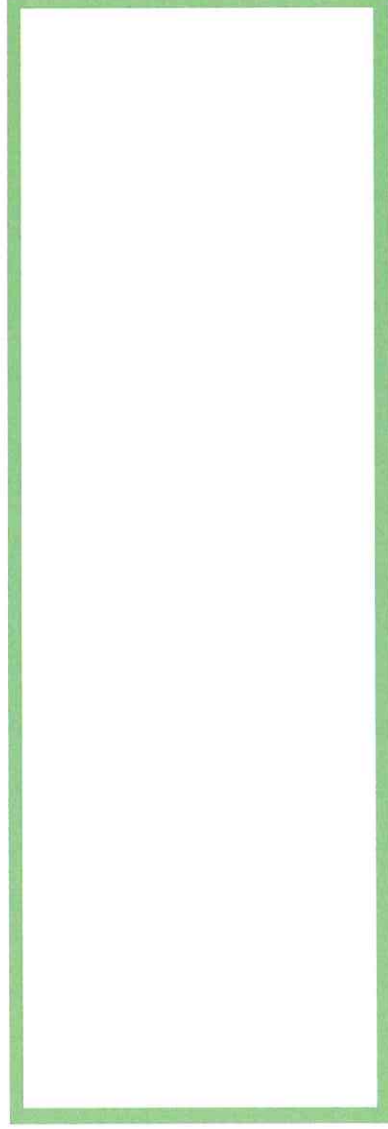
PC 06

27 / 05 /2019



Vue de loin - PC 8

PHOTOS DU SITE



Vue de près - PC 7

27/05/2019

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE
MARTINIQUE
Ville du Marin

MAITRE D'OUVRAGE
SIMAR

MAITRE
D'OEUVRE



PERMIS DE CONSTRUIRE
ENSEMBLE IMMOBILIER
MAISON ROUGE
47 LLS + 1 LCR

VUE DE PRÈS ET VUE DE LOIN

PC 07 & PC
Echelle: 1:131,34

08

27 / 05 / 2019

n° d'affaire

17-17

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE
MARTINIQUE

VILLE DU MARIN

Maître d'ouvrage

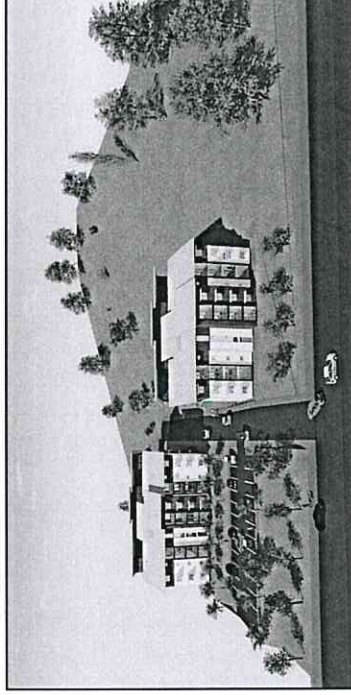


Indice

01

PROJET DE CONSTRUCTION
D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER "MAISON
ROUGE"
Quartier Mondésir
Parcelle R 68

PERMIS DE
CONSTRUIRE



Fait le

Mai 2019

Conception

G.GH & V.V

Dessiné par

G.GH

DOSSIER PLANS

Maîtrise d'oeuvre

CONCEPT eurl

ZAC La Laugier,
Immeuble Z'Épiss 3
97 215 Rivière Salée
Tel: 0696 25 06 49

E-mail: concept5@wanadoo.fr
victor.vermignon@wanadoo.fr

IB CONSULT

Carrière Ernault
POINTE DES NEGRES
97200 Fort-de-France
Tel : 05 96 61 44 44

Mai : ibconsult@ibc972.fr

IBCONSULT

BÂTIMENT 01

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE
MARTINIQUE
Ville du Marin

MAITRE D'OUVRAGE


MAITRE
D'OEUVRE



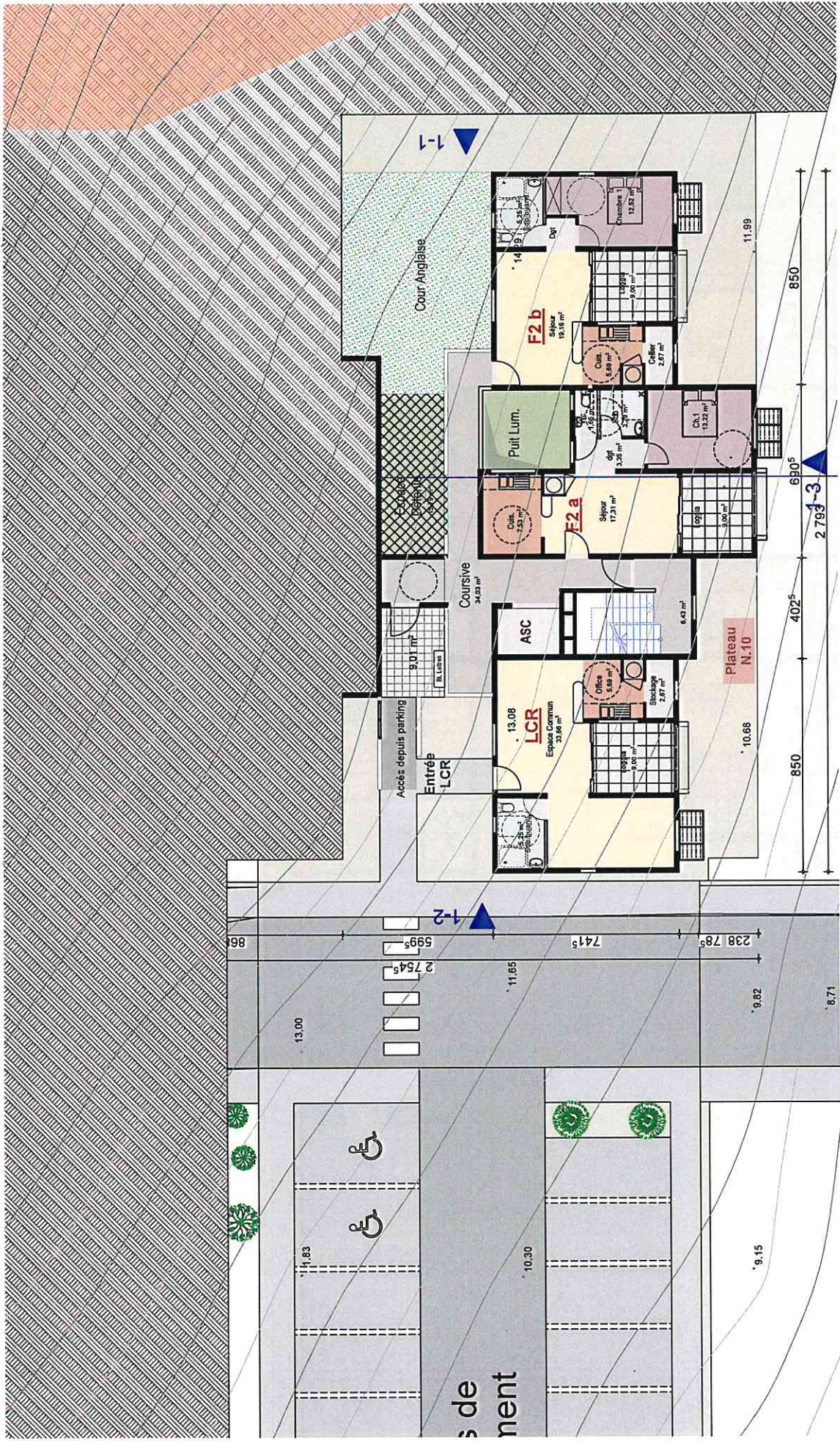
PERMIS DE CONSTRUIRE
ENSEMBLE IMMOBILIER
MAISON ROUGE
47 LLS + 1 LCR

Bât 01

Echelle:

BÂTIMENT 01

27 / 05 /2019



COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE
Ville du Marin

MAITRE D'OUVRAGE
SIMAR

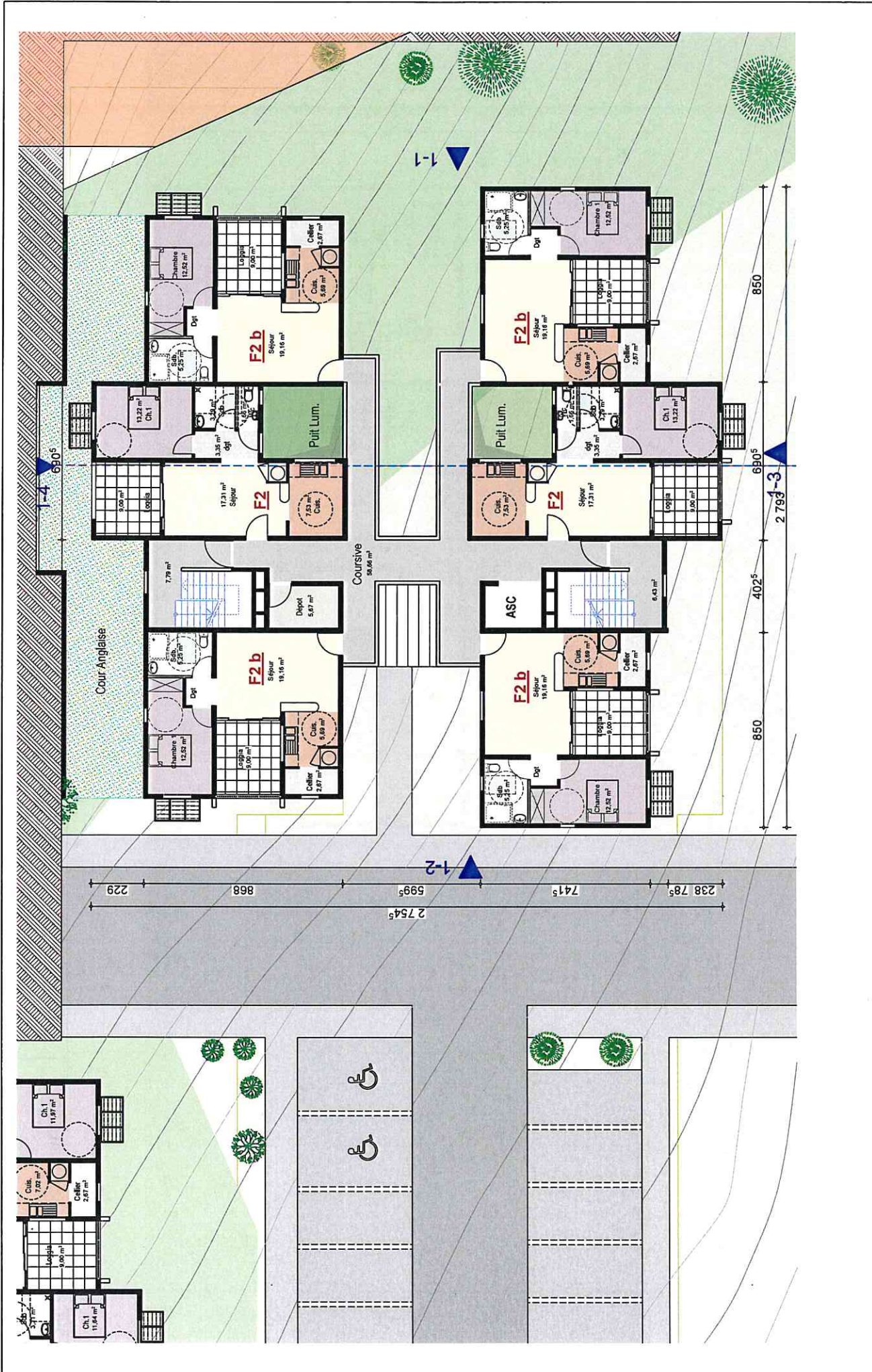
MAITRE D'OEUVRE



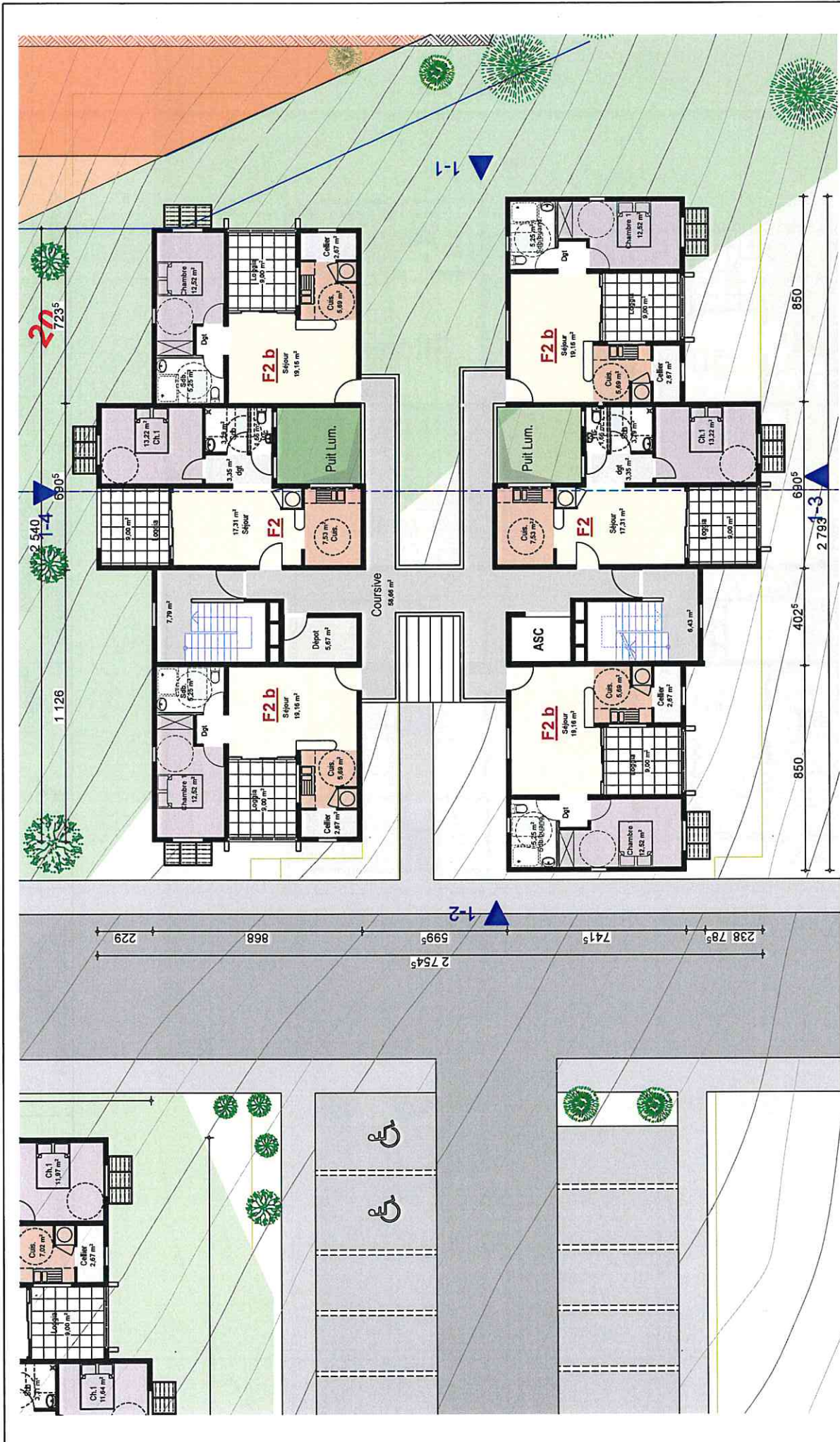
PERMIS DE CONSTRUIRE
ENSEMBLE IMMOBILIER
MAISON ROUGE
47 LLS + 1 LCR

PLAN RDC
Bât 01
Echelle: 1:150

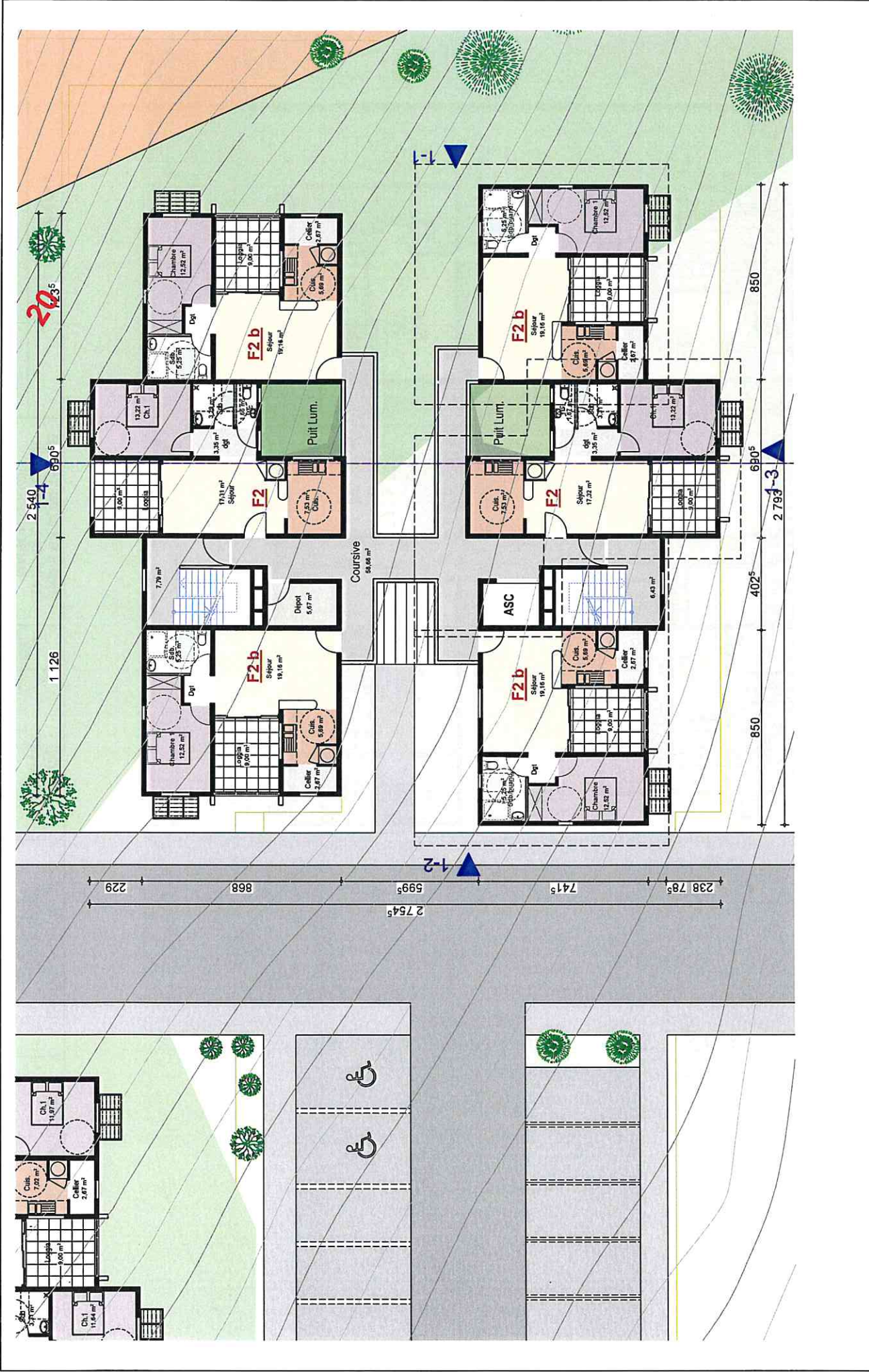
27 / 05 / 2019



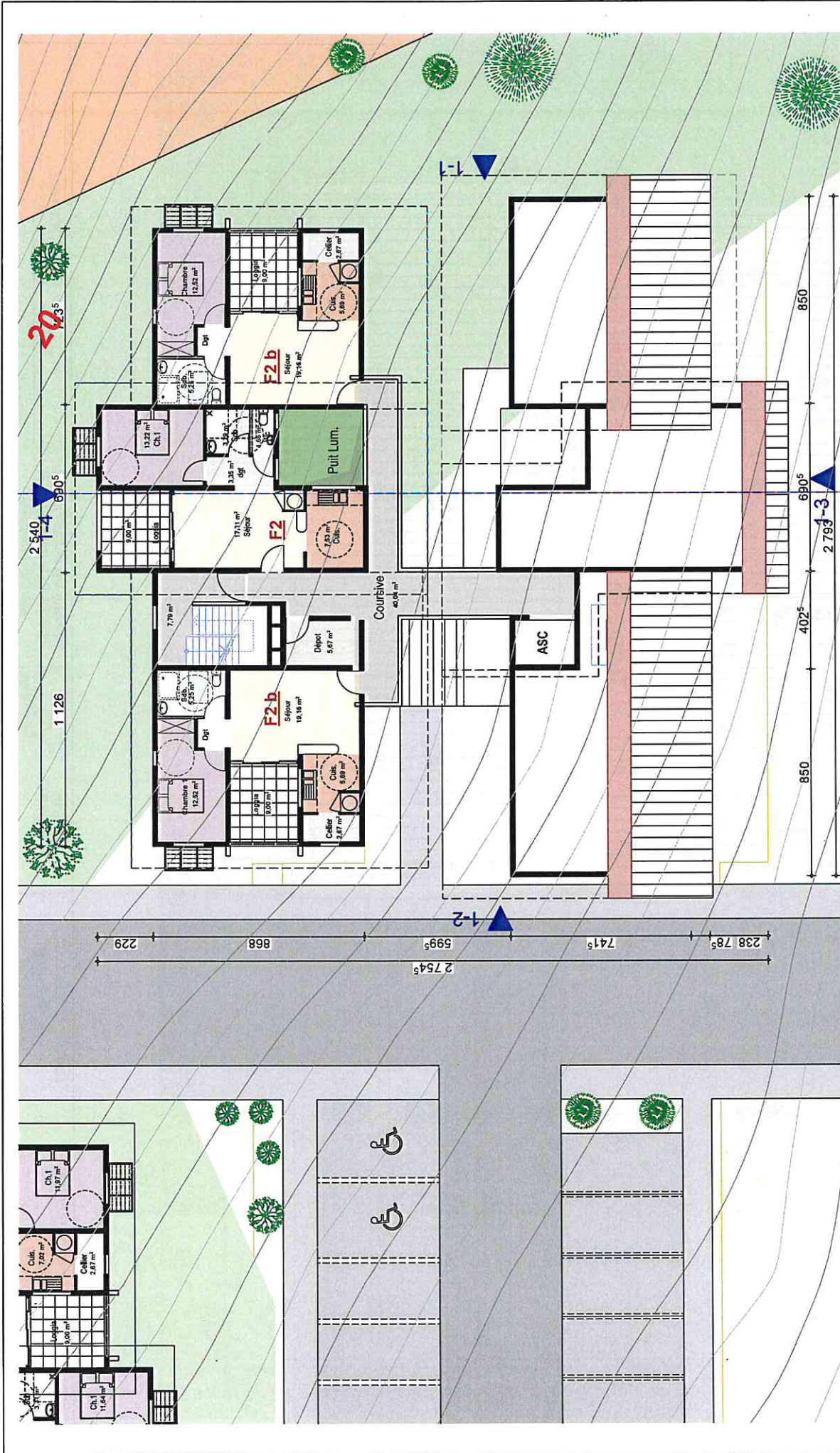
COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE Ville du Marin	MAITRE D'OUVRAGE 	MAITRE D'OEUVRE 	PERMIS DE CONSTRUIRE ENSEMBLE IMMOBILIER MAISON ROUGE 47 LLS + 1 LCR	PLAN R+1
			Bât 01	Echelle: 1:150
				27 / 05 / 2019



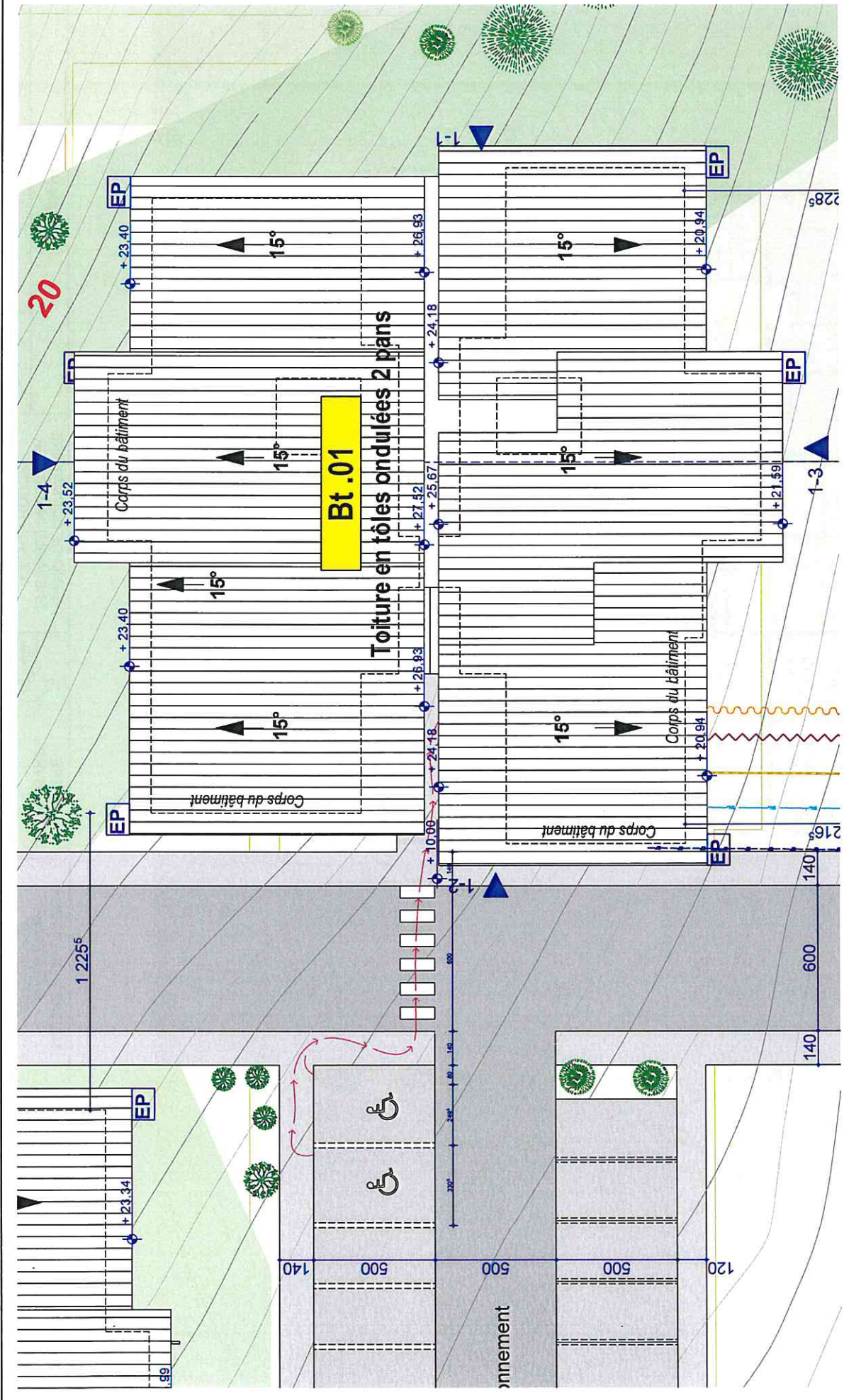
COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE Ville du Marin	MAITRE D'OUVRAGE SIMAR	MAITRE D'OEUVRE Concept	PERMIS DE CONSTRUIRE ENSEMBLE IMMOBILIER MAISON ROUGE 47 LL + 1 LCR	Bât 01	PLAN R+2
				Echelle: 1:150	27 / 05 / 2019



COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE Ville du Marin	MAITRE D'OUVRAGE 	MAITRE D'OEUVRE 	PERMIS DE CONSTRUIRE ENSEMBLE IMMOBILIER MAISON ROUGE 47 LLS + 1 LCR	PLAN R+3
				Bât 01



COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE Ville du Marin	MAITRE D'OUVRAGE SIMAR	MAITRE D'OEUVRE Coincep	PERMIS DE CONSTRUIRE ENSEMBLE IMMOBILIER MAISON ROUGE 47 LLS + 1 LCR	PLAN R+4
			Bât 01	Echelle: 1:150
				27 / 05 / 2019



COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE
Ville du Marin

MAITRE D'OUVRAGE
SIMAR

MAITRE D'OEUVRE
Concept

PERMIS DE CONSTRUIRE
ENSEMBLE IMMOBILIER
MAISON ROUGE
47 LLS + 1 LCR

PLAN TOITURE
Bât 01
Echelle: 1:150

27 / 05 / 2019

BÂTIMENT 02

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE
MARTINIQUE
Ville du Marin

MAITRE D'OUVRAGE


MAITRE
D'OEUVRE

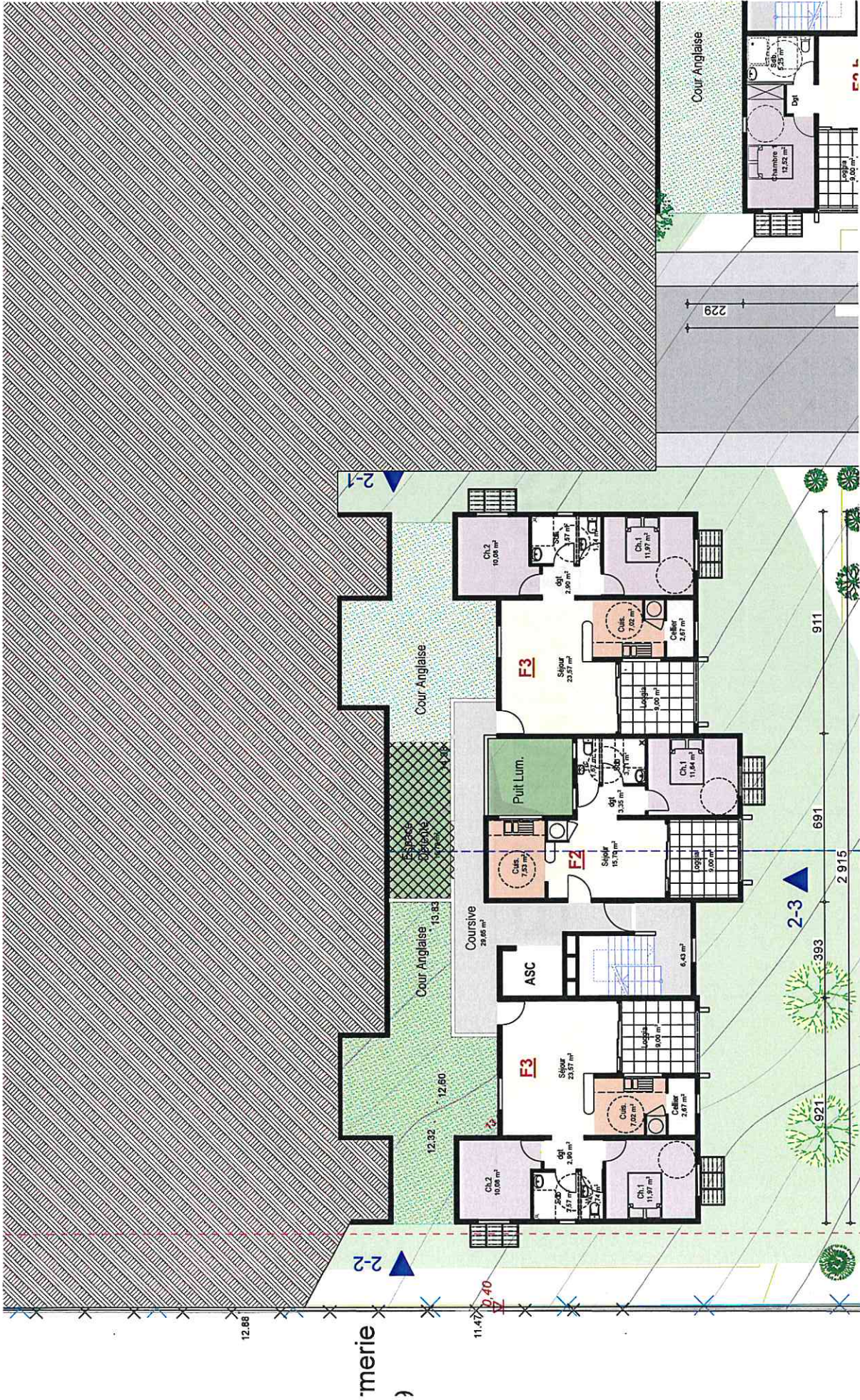


PERMIS DE CONSTRUIRE
ENSEMBLE IMMOBILIER
MAISON ROUGE
47 LLS + 1 LCR

Bât 02 Echelle:

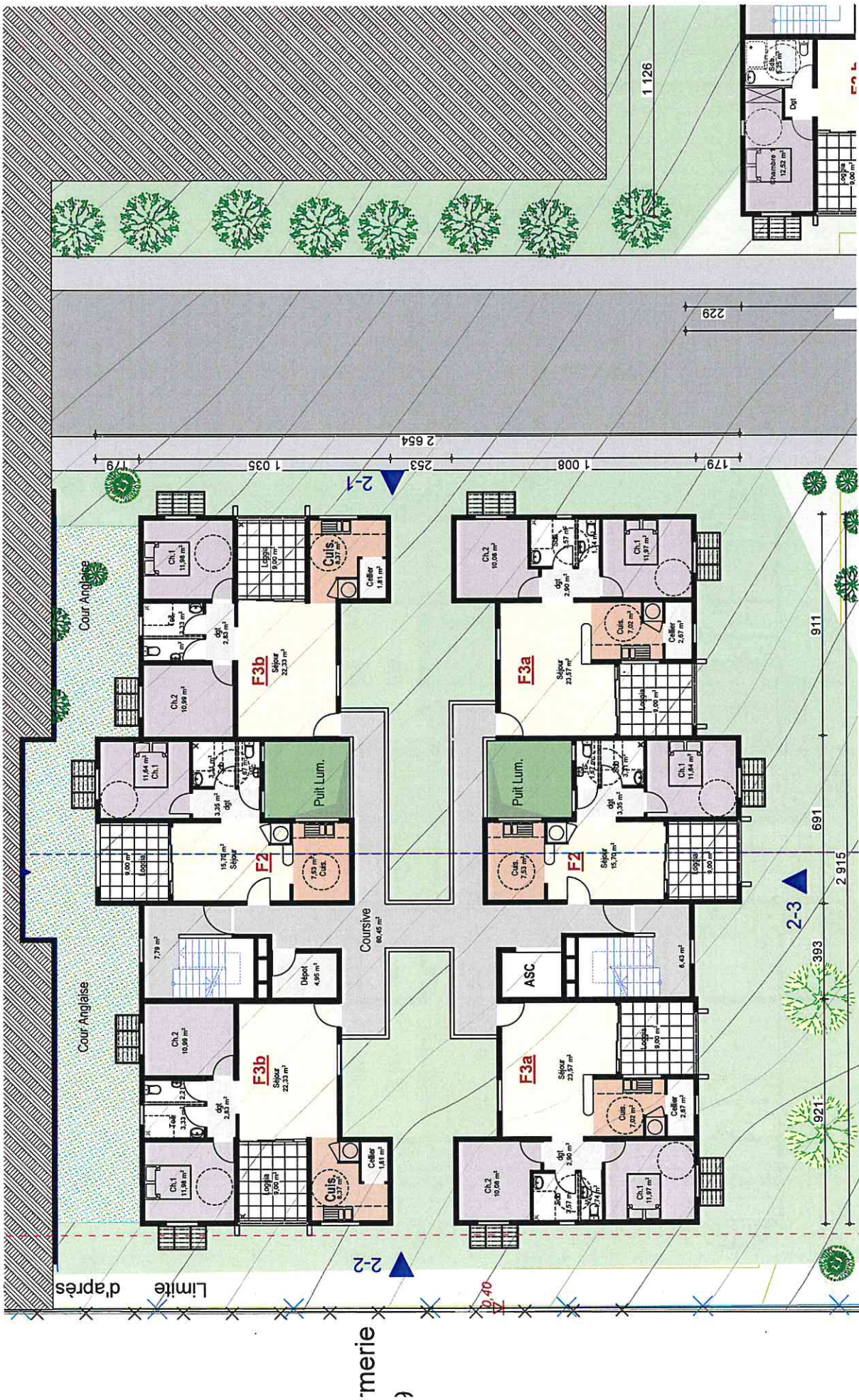
BÂTIMENT 02

27 / 05 /2019



COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE Ville du Marin	MAITRE D'OUVRAGE SIMAR	MAITRE D'OEUVRE Concept	PERMIS DE CONSTRUIRE ENSEMBLE IMMOBILIER MAISON ROUGE 47 LLS + 1 LCR	Bât 02	Echelle: 1:150	PLAN R-2

27 / 05 / 2019



COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE

Ville du Marin

MAITRE D'OUVRAGE



MAITRE D'OEUVRE



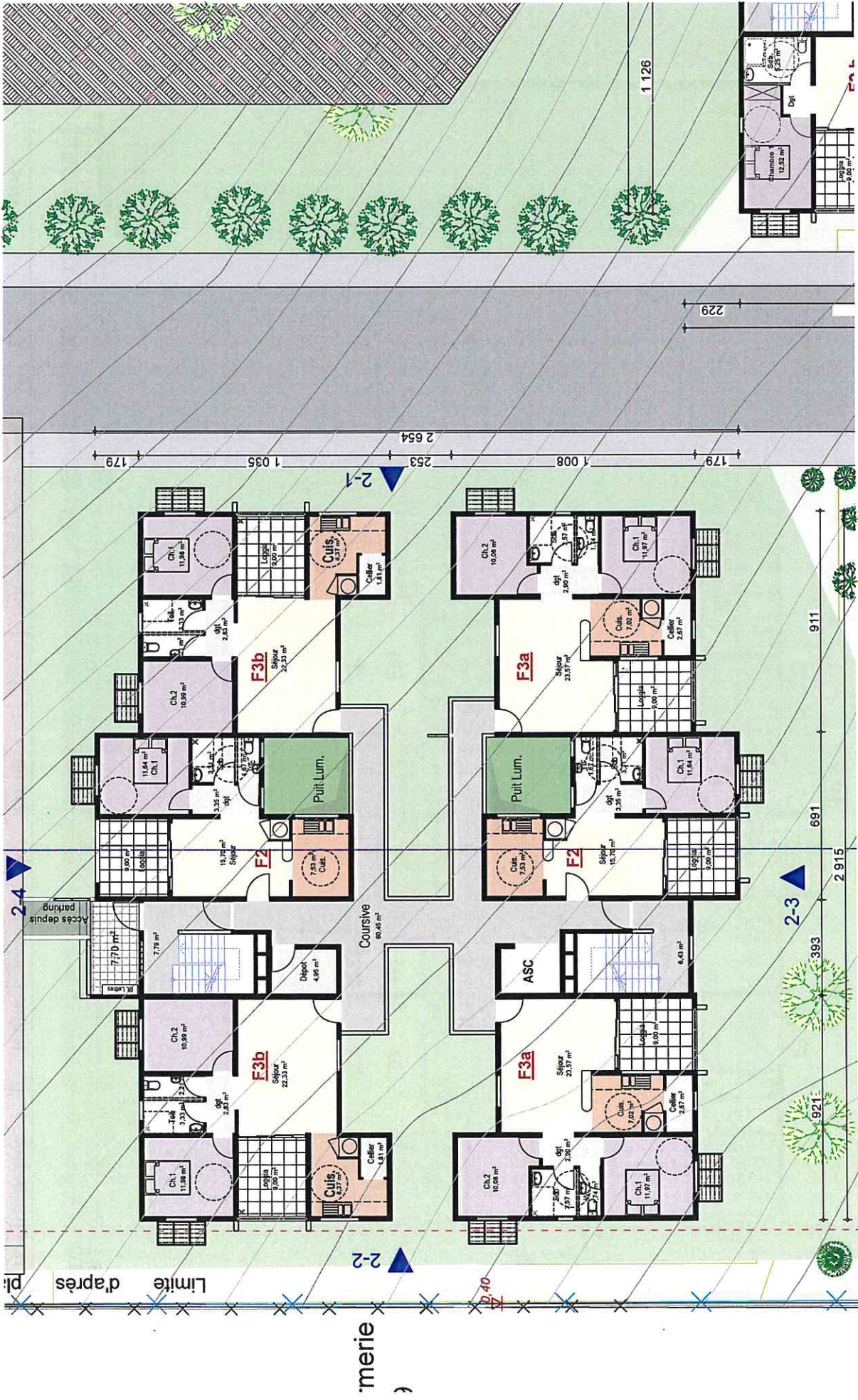
PERMIS DE CONSTRUIRE
ENSEMBLE IMMOBILIER
MAISON ROUGE
47 LLS + 1 LCR

PLAN R-1

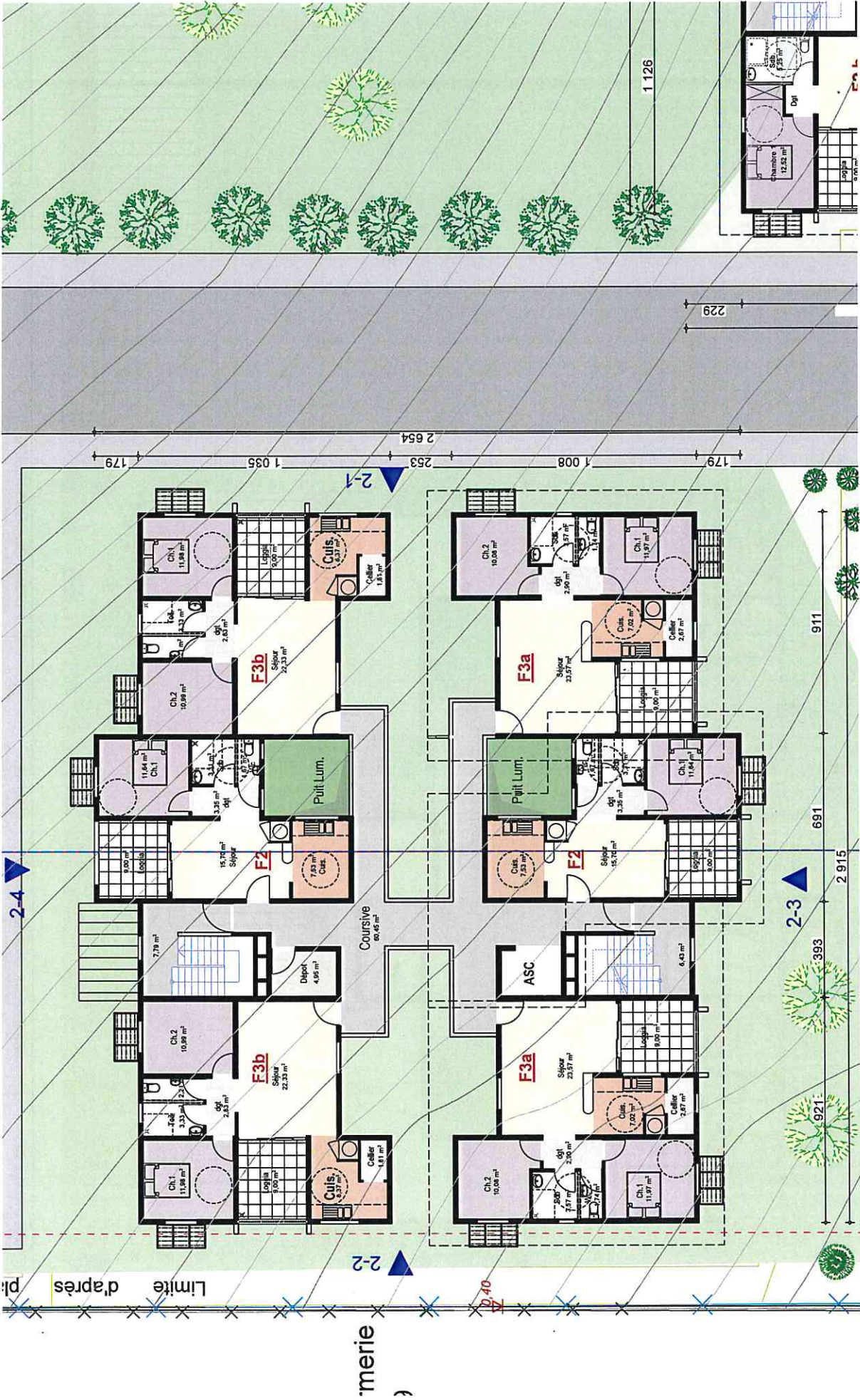
Bat 02

Echelle: 1:150

27 / 05 / 2019



COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE Ville du Marin	MAITRE D'OUVRAGE SIMAR	MAITRE D'OEUVRE Cconcept	PERMIS DE CONSTRUIRE ENSEMBLE IMMOBILIER MAISON ROUGE 47 LLS + 1 LCR		PLAN RDC
			Bât 02	Echelle: 1:150	27 / 05 / 2019



COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE
Ville du Marin

MAITRE D'OUVRAGE
SIMAR

MAITRE D'OEUVRE
Concept

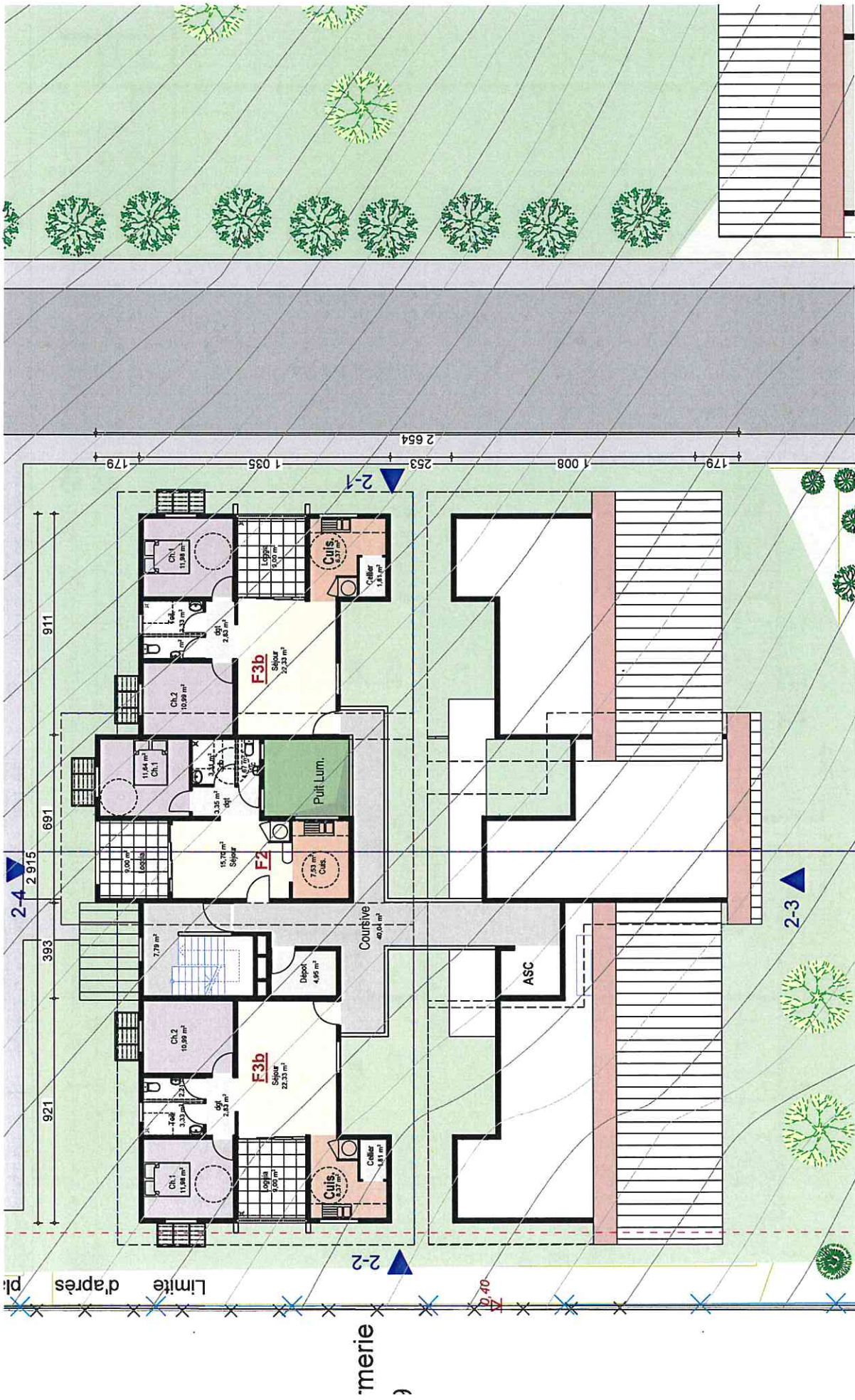
PERMIS DE CONSTRUIRE
ENSEMBLE IMMOBILIER
MAISON ROUGE
47 LLS + 1 LCR

Bât 02

Echelle: 1:150

27 / 05 / 2019

PLAN R+1



COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE Ville du Marin	MAITRE D'OUVRAGE 	MAITRE D'OEUVRE Concept	PERMIS DE CONSTRUIRE ENSEMBLE IMMOBILIER MAISON ROUGE 47 LLS + 1 LCR	
			Bât 02	Echelle: 1:150
			PLAN R+2	27 / 05 / 2019



COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE Ville du Marin	MAITRE D'OUVRAGE 	MAITRE D'OEUVRE Concept 	PERMIS DE CONSTRUIRE ENSEMBLE IMMOBILIER MAISON ROUGE 47 LLS + 1 LCR	
			Bât 02	PLAN TOITURE Echelle: 1:150
				27 / 05 / 2019

Lamentin, le 16 octobre 2019

Monsieur Alain MOUNOUCY
SIMAR
Avenue Du Petit Paradis
97233 SCHOELCHER

N. Réf. : IS/2019/444

Suivi par I.S. / C.C.- Courriel : i.sobesky@epf-martinique.com / c.clairis@epf-martinique.com

Objet : Défrichement de la parcelle R 479 au Marin

Monsieur le Directeur,

L'Etablissement Public Foncier de Martinique a fait l'acquisition d'une parcelle cadastrée Section R numéro 479 au lieudit Maison Rouge au Marin, le 11 avril 2019.

Cette acquisition entre dans le cadre de la constitution d'une réserve foncière pour la construction de logements sociaux.

Aussi, afin de mener à bien les études de faisabilité du projet, je vous autorise à engager les démarches relatives au défrichement du terrain en question.

Restant à votre disposition pour toutes informations complémentaires,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sincères salutations.

Le Directeur



Ivan SOBESKY



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Direction de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt

Service Territoires Ruraux

Pôle Gestion des Espaces Ruraux et
Forestiers

Jardin Desclieux
B.P. 642
97262 Fort-de-France Cédex

Affaire suivie par : Manuel Brun

Tél : 05 96 71 20 52

Fax : 05 96 71 20 39

Mél : manuel.brun@agriculture.gouv.fr

SARL PERSEE

Monsieur AMPIGNY Jean-Marc
A l'attention de Jean-Marc AMPIGNY
34 Lotissement Bethleem - Terreville
97233 SCHCELCHER

Objet : votre demande d'autorisation de défrichement.

Fort-de-France, le 09/04/2014

Recommandé avec avis de réception

Monsieur,

Vous avez sollicité l'autorisation de défricher une superficie de **01ha 27a 00ca** sur la parcelle cadastrée section R n°68 sise au lieu-dit « Quartier Maison Rouge » de la commune LE MARIN.

J'ai l'honneur de vous informer qu'il résulte du procès-verbal de la reconnaissance de l'état du bois à défricher, réalisée le **20/03/2014** par la Direction Régionale de l'Office National des Forêts :

- 1) Un avis favorable à la délivrance d'une dispense d'autorisation de défrichement de **00ha 19a 50ca (partie en jaune sur le plan)**.
- 2) Un avis favorable au défrichement de **00ha 47a 00ca (partie en vert sur le plan ci-joint)**.
- 3) Un avis défavorable au défrichement de **00ha 60a 50ca (partie en rouge sur le plan)** considérant que la conservation des bois ou massifs qu'ils complètent ou le maintien de la destination forestière des sols, est reconnu nécessaire :
 - au maintien des terres sur les montagnes ou sur les pentes (art L 341-5 al 1 du Code Forestier).
 - à la protection des personnes et des biens et de l'ensemble forestier dans le ressort duquel ils sont situés, contre les risques naturels, (art L 341-5 al 9 CF - risque de mouvement de terrain ou inondation).
- 4) Conformément à l'article L341-6 du code forestier, cette autorisation est subordonnée au respect des conditions suivantes:
 - Conservation sur le terrain d'une réserve boisée de **00ha 60a 50ca (partie hachurée en vert sur fond rouge sur le plan joint)** devant remplir les rôles utilitaires définis aux alinéas 1 et 9 de l'article L341-5 et à l'article R 373-1 du CF.

En l'absence d'observations de votre part sous quinzaine à compter de la réception de ce courrier, un arrêté préfectoral sera pris et vous sera notifié, prenant en compte les avis énoncés ci-dessus. Seul cet arrêté vaudra décision et autorisera le commencement des travaux de défrichement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Chef de Service Territoires Ruraux,

Jacques DOUAT

P.J : plan

Copie = ONF.

DEPARTEMENT DE LA
MARTINIQUE
Direction de l'Alimentation,
l'Agriculture et de la Forêt - Service
Territoires Ruraux
tel : 05 96 71 20 40
Office National des Forêts
3km500 route de Moutte. BP. 578
97 207 FORT DE FRANCE cedex
tél : 05 96 60 70 70

REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA FORET

En Recommandé avec
Accusé de Réception
N° 2C 076 586 4959 2

**NOTIFICATION DU PROCES VERBAL DE
RECONNAISSANCE DE L'ETAT DES BOIS**

Fort de France, le 03 AVR. 2014

Monsieur,

Suite à votre demande d'autorisation de défrichement enregistrée complète par la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la Martinique le 16/01/14, et en application des articles L 341-3 et R 341-5 du Code Forestier, j'ai l'honneur de vous notifier par la présente, le procès-verbal de reconnaissance de l'état du bois que possède Monsieur SALOMON Lucien et Madame BRASSAN Lucienne épouse SALOMON sur le territoire de la commune du MARIN au lieu-dit Maison Rouge, dressé le 20/03/14.

Je vous invite à présenter vos observations à l' Office National des Forêts, dans un délai de 15 jours à compter de la réception de la présente.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur Régional de
l'Office National des Forêts,

DESTINATAIRE

SARL PERSEE
A l'attention de M. AMPIGNY Jean-Marc
34 Lotissement Bethleem
97233 SCHELCHER

P.J. : 3



Yves CHERY

DEPARTEMENT MARTINIQUE
Direction de l'Alimentation, de
l'Agriculture et de la Forêt
Service Territoires Ruraux

Office National des Forêts
78, route de Moutte BP. 578
97 207 FORT DE FRANCE cedex
tél : 05 96 60 70 70

REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET

Bois de Maison Rouge

Appartenant à :
SALOMON Lucien
BRASSAN ép. SALOMON Lucienne
Eustache Théodora

Dossier n° 02/14

PROCES VERBAL DE RECONNAISSANCE DE L ETAT DES BOIS A DEFRICHER

(Article R 341-5 du Code Forestier)

NOTA.- Le procès-verbal ne doit contenir que des constatations de faits. Les appréciations qui découlent de ces constatations ainsi que les conclusions, doivent être formulées dans l'avis de la troisième page.

Un plan doit toujours être joint au procès verbal de reconnaissance.

L'an deux mille quatorze et le vingt du mois de mars, nous, MAURANNE Yannick, Chef Technicien Forestier de l'Office National des Forêts, à FORT DE FRANCE,

Vu la déclaration visée à la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Martinique le 15/01/14 par laquelle la Société à Responsabilité Limitée dénommée PERSEE dont le Siège est à SCHËLCHER (97233), Terreville, 34 Lotissement Bethleem, représentée par son gérant, Monsieur AMPIGNY Jean-Marc Clair, manifeste l'intention de défricher 01 ha 27 a 00 ca de bois que possèdent Monsieur SALOMON Lucien et Madame BRASSAN Lucienne Eustache Théodora épouse SALOMON sur la parcelle 68, section R de la Commune du MARIN, Département de la MARTINIQUE,

Vu l'avertissement donné au déclarant du jour où il devait être procédé à la reconnaissance de ce bois ci-dessus désigné, avons, en présence du représentant du propriétaire, constaté les faits ci-après:

Nom et contenance totale du bois appartenant au déclarant.....

Le bois de Maison Rouge a une contenance de 01 ha 27 a 00 ca.

Etendue de la partie dont le défrichement est projeté.....

Le défrichement est envisagé sur 01 ha 27 a 00 ca.

Etendue des bois contigus à celui du déclarant.....

Les bois contigus à celui du déclarant s'étendent sur plus de 4 ha.

Etendue du massif entier.....

Le massif entier a une étendue supérieure à 10 ha.

SITUATION

Configuration du terrain sur lequel reposent le bois à défricher et les bois contigus, s'il en existe. - Altitude - Exposition.

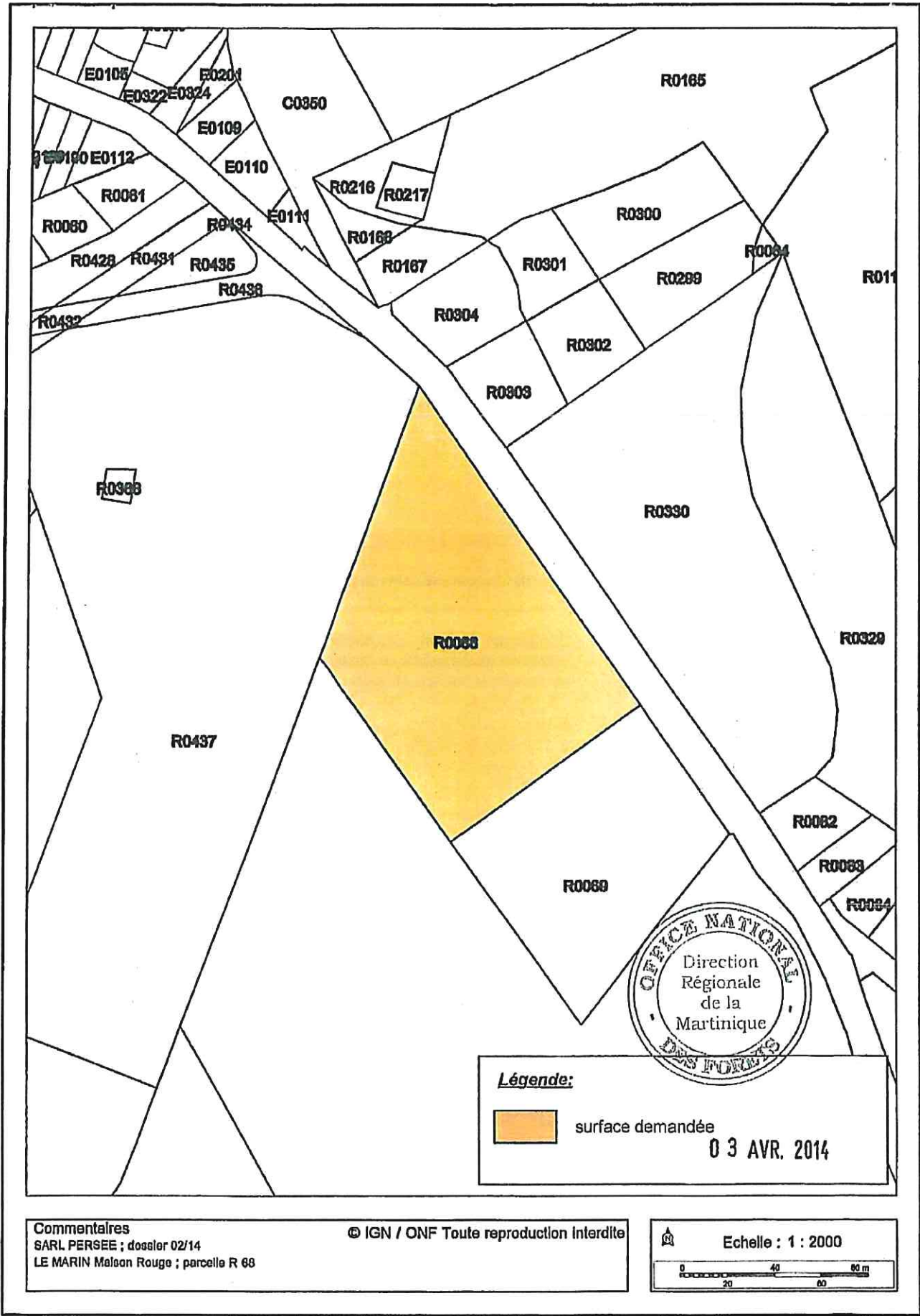
Le terrain se présente sous forme d'un versant orienté Est et Nord-Est. Il est situé à une altitude comprise entre 10 et 42 mètres.

Indiquer le bassin du fleuve ou de la rivière dont dépend le terrain.

Le terrain dépend d'une ravine anonyme, affluent du Canal O'Neil.

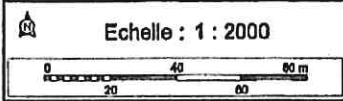
Indiquer la région naturelle dans laquelle le bois se situe.

Le bois se situe dans le Sud.



Commentaires
 SARL PERSEE ; dossier 02/14
 LE MARIN Maison Rouge ; parcelle R 68

© IGN / ONF Toute reproduction Interdite



Légende:
 surface demandée
 03 AVR. 2014

A. - Constaté et préciser les faits qui permettent d'apprécier si la conservation du bois est nécessaire, en totalité ou en partie (Article L 341-5 du Code Forestier) :

1 - Au maintien des terres sur les montagnes ou sur les pentes (pente p; nature du sol et sous-sol; degré de résistance aux influences atmosphériques; état des terres voisines non boisées ou défrichées);

2 - A la défense du sol contre les érosions et les envahissements de fleuves, rivières ou torrents (degré de perméabilité du sol et du sous-sol; mode d'écoulement des eaux pluviales; distance, différence de niveau et configuration du sol entre le bois et le cours d'eau et ceux dont il est tributaire; distance du bois au périmètre de reboisement le plus rapproché);

3 - A l'existence des sources, cours d'eau et zones humides, et plus généralement à la qualité des eaux. (distance, niveau et position des sources voisines; importance, utilité et régime de ces sources);

4 - A la protection des dunes et des côtes contre les érosions de la mer et les envahissements de sable;

5 - A la défense nationale (faire connaître si le bois est situé dans les territoires réservés de la zone frontière);

6 - A la salubrité publique (degré de salubrité ou d'insalubrité du pays; position du bois par rapport aux marais existants et aux centres de populations voisins; action des vents dans la localité (effets de déboisement déjà opérés);

7 - A la valorisation des investissements publics consentis pour l'amélioration en quantité ou en qualité de la ressource forestière, lorsque les bois ont bénéficié d'aides publiques à la constitution ou à l'amélioration des peuplements forestiers;

8 - A l'équilibre biologique d'une région ou au bien-être de la population (rôle climatique: vent, hygrométrie, abri pour la flore et la faune sauvages, valeurs d'environnement vert, valeur récréative, intérêt dans le paysage, effets des déboisements déjà opérés);

9 - A la protection des personnes et des biens et de l'ensemble forestier dans le ressort duquel ils sont situés contre les risques naturels, notamment les incendies et les avalanches.

10 - A la protection des sols contre l'aridité et la dégradation (Article R 373-1 du C.F.)

B. - Préciser la situation du bois au regard des dispositions d'urbanisme (quand l'espace boisé est classé, la demande de défrichements doit être rejetée conformément à l'article L. 130-1 du Code de l'urbanisme);

La partie du terrain la plus grande a une pente modérée à forte.

Le sol est un vertisol lithomorphe.

La roche mère est une dacite porphyrique issue de la série volcanique de Sainte-Anne.

En cas de mise à nu du terrain, le risque de dépôts terrigènes serait fort.

Il n'existe pas de trace de débordements (récents ou anciens) des ravines et rivières. Il n'y a pas de trace d'érosion ou d'affouillement liée à l'activité des ravines ou rivières proches.

Il n'y a pas de source, cours d'eau ou zone humide dans le voisinage.

Sans objet.

Le bois n'est pas situé dans un territoire réservé de la zone frontière.

Il n'y a pas de marais à proximité. Il n'y a pas d'effet visible du vent sur la végétation (déformation des arbres, chablis), ni de trace éventuelle de coups de vent sur les maisons voisines.

Sans objet.

L'impact du défrichement serait important du point de vue paysager ou du régime des vents.

Il n'y a pas de ZNIEFF inventoriée ou en projet.

La forêt n'est pas fréquentée par le public.

D'après le Plan de Prévention des Risques Naturels de la Martinique:

- le risque sismique est fort;
- le niveau d'aléa de mouvement de terrain va de faible à moyen (blanc à jaune) pour les glissements de terrain, les coulées, les chutes de blocs ou les effondrements.
- le risque d'inondation est faible.

La protection contre l'incendie des ensembles boisés n'est pas organisée.

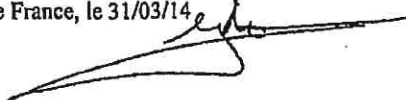
Le terrain présente un caractère xérique marqué.

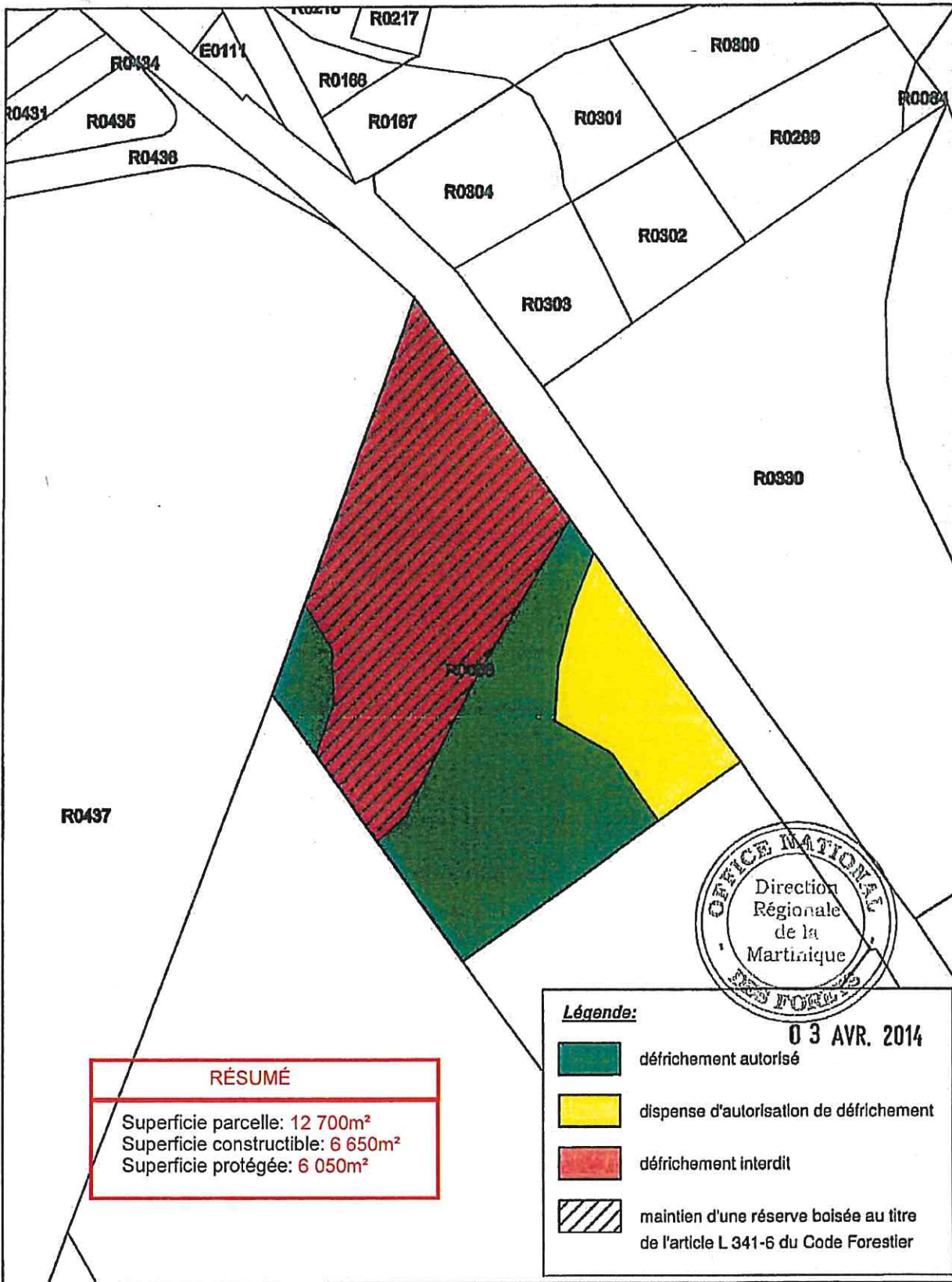
Au Plan Local d'Urbanisme le terrain est en zone UC.

Au Schéma de Mise en Valeur de la Mer, le terrain est en zone d'urbanisation future.

Il n'y a pas d'Espace Boisé Classé.





A, Fort de France, le 31/03/14





RÉSUMÉ

Superficie parcelle: 12 700m²
 Superficie constructible: 6 650m²
 Superficie protégée: 6 050m²

- Légende:**
-  défrichement autorisé
 -  dispense d'autorisation de défrichement
 -  défrichement interdit
 -  maintien d'une réserve boisée au titre de l'article L 341-6 du Code Forestier

Commentaires
 SARL PERSEE ; dossier 02/14
 LE MARIN Maison Rouge ; parcelle R 88

© IGN / ONF Toute reproduction interdite

